
Ministère des Finances

**Rapport
annuel
2000-2001**

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le ministère des Finances
du Québec.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 4^e trimestre 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-19553-5
ISSN 1195-7832

© Gouvernement du Québec, 2001

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la *Loi sur le ministère des Finances* (1999, c. 77), j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère des Finances pour l'année financière terminée le 31 mars 2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre et ministre d'État à
l'Économie et aux Finances,

Pauline Marois

Québec, décembre 2001

Madame Pauline Marois
Vice-première ministre et ministre d'État
à l'Économie et aux Finances
12, rue Saint-Louis
Québec

Madame la Vice-Première Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport des activités du ministère des Finances pour l'exercice financier 2000-2001.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-Première Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-ministre,

Gilles Godbout

Québec, décembre 2001

Table des matières

Partie I

La présentation générale du Ministère 9

La mission 9

L'organisation 9

Les ressources humaines et financières 9

Tableau 1 : Les ressources humaines 10

Tableau 2 : Les ressources financières 10

Partie II

Les mandats et les principales réalisations 11

Chapitre I

Les politiques économiques 11

1.1 Le mandat 11

1.2 Les réalisations 11

1.2.1 La conjoncture internationale et financière 11

1.2.2 La conjoncture et la prévision économique 11

1.2.3 La Direction de l'analyse macroéconomique 12

1.2.4 La Direction de l'analyse des investissements et projets spéciaux 12

Chapitre II

Les politiques fiscales et budgétaires et les institutions financières 15

2.1 Les politiques fiscales et budgétaires 15

2.1.1 Le mandat 15

2.1.2 Les réalisations 15

2.1.2.1 Les travaux récurrents 15

2.1.2.2 Les principaux dossiers traités au cours de l'année 2000-2001 17

2.2 Les institutions financières 20

2.2.1 Le mandat 20

2.2.2 Les réalisations 21

Chapitre III

Le financement, la gestion de la dette et les opérations financières 23

3.1 Le mandat 23

3.2 Les réalisations 23

3.2.1 La gestion de l'encaisse 23

3.2.2 Le programme de financement 23

3.2.3 Les produits d'épargne 26

3.2.4 La gestion de la dette 26

3.2.5 Le service de la dette 26

3.2.6 Les opérations de trésorerie et les fonds d'amortissement 26

3.2.7 La gestion des risques 27

3.2.8 Financement-Québec et le Fonds de financement 27

3.2.9 Les régimes de retraite du secteur public et le Fonds d'amortissement des régimes de retraite 27

3.2.10 Les relations avec les agents financiers 27

3.2.11 L'émission des emprunts 28

Chapitre IV

Les sociétés d'État, l'organisation financière et les politiques comptables 29

4.1 Le mandat 29

4.2 Les activités 2000-2001 29

4.2.1 Les sociétés d'État 29

4.2.2 L'organisation financière et les politiques comptables 30

Chapitre V

Le contrôleur des finances 31

5.1 Le mandat 31

5.2 Les réalisations 31

5.2.1 L'organisation 31

5.2.2 La comptabilité gouvernementale 31

5.2.3 Le contrôle et la vérification 31

5.2.4 Le développement, l'exploitation et le pilotage des systèmes d'information 32

5.2.5 Le changement de système gouvernemental de gestion des ressources – volet financier 32

Chapitre VI

L'administration 35

6.1 Le mandat 35

6.2 Les réalisations 35

6.2.1 Les ressources humaines 35

6.2.2 Les ressources financières 35

6.2.3 Les communications 36

6.2.4 L'informatique 36

6.2.5 Les ressources matérielles 37

Partie III

Les renseignements divers 39

La déclaration de services aux citoyens 39

La représentation des groupes cibles 39

La Politique linguistique du Ministère 39

La protection des renseignements personnels 39

Annexes

Annexe I Les lois relevant de l'autorité du ministre
des Finances au 1^{er} avril 2000 41

Annexe II Le personnel de direction au 31 mars
2001 43

Annexe III Les principales publications du ministère
des Finances 47

Partie I

La présentation générale du Ministère

La mission

La *Loi sur le ministère des Finances* (1999, c. 77), sanctionnée le 16 décembre 1999, attribue au ministre des Finances un ensemble de fonctions en matière de développement économique et de gestion des finances publiques.

En vertu de cette loi, le ministre des Finances propose au gouvernement des politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière. Il propose également des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale pour favoriser et soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

Le ministre prépare et présente à l'Assemblée nationale le Discours sur le budget. Il propose au gouvernement le niveau global des dépenses ainsi que les orientations en matière de revenus. De plus, il le conseille sur ses investissements et surveille, contrôle et gère tout ce qui se rattache aux finances de l'État et qui n'est pas attribué à une autre autorité.

Le ministre des Finances gère le Fonds consolidé du revenu et la dette publique. Il veille à la préparation des Comptes publics et des autres rapports financiers du gouvernement. Par ailleurs, la *Loi sur le ministère des Finances* attribue au contrôleur des finances la responsabilité de la comptabilité gouvernementale et de l'intégrité du système comptable du gouvernement.

Le ministre des Finances est aussi responsable de l'application de la *Loi sur l'administration financière* (2000, c. 15), sanctionnée le 16 juin 2000. Cette loi constitue l'une des pièces maîtresses de la mise en œuvre du nouveau cadre de gestion des ressources financières adapté aux opérations des marchés financiers modernes.

Plusieurs lois relèvent de l'autorité du ministre des Finances. Celui-ci est notamment chargé de l'application de diverses lois relatives au secteur financier, au secteur du courtage immobilier et aux compagnies. Il propose également les politiques gouvernementales en matière d'institutions financières et les modalités de leur mise en œuvre.

Enfin, le ministre est responsable devant l'Assemblée nationale du Bureau des services financiers, de la Caisse de dépôt et placement du Québec, de la Commission des valeurs mobilières du Québec, de Financement-Québec, de l'Inspecteur général des

institutions financières, de l'Institut de la statistique du Québec, d'Investissement-Québec, de Loto-Québec, de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et de la Société des alcools du Québec.

L'annexe I de ce rapport énumère les lois relevant de l'autorité du ministre des Finances au 1^{er} avril 2000.

L'organisation

Chargé d'assurer l'exécution des différents mandats du ministère des Finances, le sous-ministre est secondé par :

- le sous-ministre associé aux politiques fiscales et budgétaires et institutions financières;
- le sous-ministre adjoint au financement, gestion de la dette et opérations financières;
- le sous-ministre adjoint aux sociétés d'État, à l'organisation financière et aux politiques comptables;
- le sous-ministre adjoint aux politiques économiques;
- le sous-ministre adjoint au droit fiscal et à la fiscalité;
- le sous-ministre adjoint aux politiques fiscales;
- le contrôleur des finances;
- le directeur des affaires juridiques*;
- le directeur général de l'administration;
- le secrétaire du Ministère.

*Sous l'autorité du ministère de la Justice.

L'organigramme du ministère des Finances au 31 mars 2001 ainsi que la liste des titulaires des postes de direction sont présentés respectivement en pages centrales et à l'annexe II de ce rapport.

Les ressources humaines et financières

Pour l'exercice 2000-2001, le Ministère comptait 768 postes autorisés. Son budget s'élevait à 7235095,3 \$ pour les dépenses et à 19 100,4\$ pour les investissements. En tenant compte de l'amortissement, les crédits du Ministère se chiffraient à 7251428,4 \$. Les crédits permanents s'établissaient à 6759539,4 \$ et les crédits votés, à 491889,0 \$. Les tableaux 1 et 2 présentent la répartition des ressources humaines et financières selon les divers programmes administrés par le Ministère.

Tableau 1
Les ressources humaines

Programme	Effectif total 2000-2001
Politiques fiscales et budgétaires et institutions financières	147
Politiques économiques	64
Financement, gestion de la dette et opérations financières	143
Contrôleur des finances	278
Sociétés d'État, organisation financière et politiques comptables	29
Gestion interne et soutien	98
TOTAL	759

Tableau 2
Les ressources financières

Programme	Budget de dépenses (000 \$)	Moins : Amortissements (000 \$)	Plus : Investissements (000 \$)	Crédits totaux (000 \$)	Crédits 1999-2000 (%)
Politiques économiques et fiscales	29 820,2		77,5	29 897,7	0,41
Politiques et opérations financières	11 418,1	530,4	9 488,7	20 376,4	0,16
Contrôleur des finances	16 645,0	691,2	6 017,8	21 971,6	0,23
Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 750 000,0			6 750 000	93,30
Gestion interne et soutien	21 618,0	1 545,7	3 516,4	23 588,7	0,30
Soutien au développement de l'économie	143 405,6			143 405,6	1,98
Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi	220 190,0			220 190,0	3,04
Provision pour des initiatives concernant les revenus	41 998,4			41 998,4	0,58
TOTAL	7 235 095,3	2 767,3	19 100,4	7 251 428,4	100,00
Moins : CRÉDITS PERMANENTS				6 759 539,4	93,22
CRÉDITS À VOTER				491 889,0	6,78

Source : Budget des dépenses 2000-2001 – Livre des crédits.

Partie II

Les mandats et les principales réalisations

Chapitre I Les politiques économiques

1.1. Le mandat

Le secteur des politiques économiques a comme objectif général de conduire les travaux et les analyses nécessaires pour conseiller les autorités sur la situation et les perspectives économiques, ainsi qu'en matière de politiques économiques. Plus spécifiquement, il a pour mandat :

- de produire les analyses et les prévisions requises pour établir le cadre économique à l'intérieur duquel s'inscriront les projections budgétaires du gouvernement;
- de prévoir les taux d'intérêt et les taux de change nord-américains et internationaux nécessaires à l'élaboration de la stratégie de financement du gouvernement et à l'évaluation du service de la dette publique;
- de réaliser les travaux nécessaires pour cerner les facteurs qui déterminent l'évolution économique à long terme du Québec et leurs interrelations;
- de procéder à l'évaluation des effets économiques, fiscaux et structurants de projets économiques majeurs et de proposer des recommandations quant aux occasions qu'ils représentent pour le Québec;
- de proposer des politiques économiques pour corriger les problèmes structurels de l'économie du Québec et accroître son potentiel de croissance et de création d'emplois;
- de conseiller les autorités du Ministère sur les orientations à privilégier en matière de situation et de politiques économiques;
- de coordonner, pour le Discours sur le budget, la préparation des documents et des autres renseignements requis concernant les questions de conjoncture et de politiques économiques.

1.2 Les réalisations

La Direction générale de l'analyse, prévisions et politiques macroéconomiques

1.2.1 La conjoncture internationale et financière

Au cours de 2000-2001, le secteur des politiques économiques a mené plusieurs travaux dans le domaine de la conjoncture internationale et financière.

Des études prévisionnelles portant sur les horizons à court et à moyen terme des devises et des taux d'intérêt nord-américains et internationaux ont été faites. Ces études ont été mises à jour périodiquement, notamment à l'occasion des travaux du Comité de gestion de la dette du Ministère. Elles ont, entre autres choses, servi à effectuer le calcul et le suivi du service de la dette ainsi qu'à élaborer la stratégie de financement du gouvernement.

Le secteur a également effectué un suivi régulier de la situation économique mondiale et des marchés financiers nord-américains et internationaux.

De plus, ces divers travaux ont permis de tenir les autorités informées de l'évolution de l'économie internationale et des marchés financiers ainsi que des conséquences qui peuvent en découler pour l'économie québécoise.

Pour être en mesure d'assumer son mandat en matière de conjoncture internationale et financière, la Direction a dû également exécuter plusieurs travaux pour élaborer et entretenir des outils informatiques, divers outils de prévision et de simulation ainsi que divers instruments d'analyse. De plus, l'exercice de son mandat a exigé que le secteur gère un ensemble de banques de données économiques et financières.

1.2.2 La conjoncture et la prévision économique

Lors des travaux de planification budgétaire, la Direction de la conjoncture et prévision économique a élaboré des prévisions à court et à moyen terme sur l'évolution des économies canadienne et québécoise. Pour ce faire, elle a mené un certain nombre d'ana-

lyses et d'études sur divers aspects de la situation économique au Québec et au Canada, tout en assurant le développement et l'entretien de modèles macroéconométriques de prévision pour le Québec et le Canada. Elle a par ailleurs assuré la mise à jour périodique de ces analyses prévisionnelles, selon les besoins du Ministère. Les principaux résultats des analyses prévisionnelles et le bilan de l'évolution de l'économie pour l'année précédente ont également fait l'objet d'une section du document intitulé *Plan budgétaire* et publié en même temps que le Discours sur le budget.

La Direction a en outre assuré un suivi étroit et régulier de l'évolution de la situation économique au Québec et au Canada dans son ensemble et elle a tenu informées les autorités ministérielles et gouvernementales des enjeux courants touchant l'économie du Québec, en particulier ceux qui pourraient influencer sur les équilibres financiers du gouvernement.

Enfin, la Direction de la conjoncture et prévision économique a participé aux échanges réguliers que le Ministère entretient notamment avec les investisseurs et les autres agents des marchés financiers. Cette participation a pris en particulier la forme de rencontres et de présentations sur la situation et les perspectives de l'économie du Québec ainsi que la préparation de sections de documents tels que *Le profil financier du Québec* ou des prospectus d'emprunt.

1.2.3 La Direction de l'analyse macroéconomique

La Direction a agi à titre d'expert-conseil en matière de diagnostic sur diverses questions économiques d'intérêt ministériel ou sectoriel, notamment sur des questions comme le vieillissement de la population, la mondialisation, l'économie du savoir, l'évolution de la productivité et du niveau de vie, la situation des jeunes sur le marché du travail et l'évolution économique des régions ressources.

La Direction a coordonné les travaux relatifs à la production du document *Stratégie de développement économique des régions ressources*, publié lors du Budget 2001-2002, ainsi que ceux qui ont trait à la production de sept fascicules régionaux. Ces travaux ont été menés en collaboration avec plusieurs directions du ministère des Finances et du ministère des Régions.

La Direction a préparé des hypothèses de projection économique à long terme, tenant compte notamment du vieillissement de la population, et elle a produit, en collaboration avec la Direction de la conjoncture et prévision économique, des analyses destinées à mieux encadrer les scénarios de prévision économique à moyen terme.

La Direction a également contribué à la rédaction de la section économique du *Plan budgétaire* présenté lors du *Discours sur le budget 2000-2001* ainsi que de diverses notes sur la situation de l'économie québécoise et sur les pistes d'action à privilégier pour favoriser son développement.

1.2.4 La Direction de l'analyse des investissements et projets spéciaux

Lors de l'exercice 2000-2001, la Direction de l'analyse des investissements et des projets spéciaux a étudié et évalué plusieurs projets économiques majeurs, en particulier en ce qui a trait à l'analyse de leurs effets structurants, ainsi que leurs répercussions économiques et fiscales pour le Québec. Afin d'effectuer ces analyses, les représentants de la Direction ont travaillé en étroite collaboration avec des promoteurs de projet d'investissement, des représentants de ministères, d'organismes et de sociétés d'État.

Pour être en mesure d'assumer son mandat en matière d'analyse de projets économiques majeurs, la Direction a dû également réaliser plusieurs travaux visant à développer et à entretenir des modèles et des outils d'estimation et de simulation ainsi que divers instruments d'analyse.

Par ailleurs, la Direction a poursuivi ses activités de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, qui a été mise en place à la suite du *Discours sur le budget 1999-2000*. La Direction a assumé temporairement la gestion de la Zone afin de permettre la mise en place de la Société de développement. Dans ce cadre, plusieurs investisseurs ont été rencontrés, des plans d'affaires ont été analysés et des activités de prospection et de démarchage ont été organisées en collaboration avec Investissement-Québec et la Société générale de financement.

Le directeur général de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel a été nommé le 9 mai 2000, après quoi la nomination des membres du conseil d'administration de la Société de développement a été faite le 7 juin. Le programme d'aide de la Société de développement a été mis en place le 20 septembre 2000. Par la suite, le rôle de la Direction s'est concentré sur le suivi administratif du programme de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, l'analyse des recommandations de la Société de développement relatives aux projets d'investissement et le soutien technique concernant l'application du programme.

La Direction a aussi contribué à l'élaboration de diverses mesures qui ont fait l'objet d'annonces dans le *Discours sur le budget 2001-2002*, notamment dans les domaines du développement régional, du soutien

aux entreprises et du développement des entreprises culturelles. En particulier, la Direction a coordonné la mise en place des mesures budgétaires annoncées dans la *Stratégie de développement économique des régions ressources*.

Enfin, elle a également assumé plusieurs mandats spéciaux d'analyse et de recherche sur différents aspects touchant les politiques économiques et produit diverses présentations pour les autorités du ministère des Finances, notamment à l'occasion de missions à l'étranger.

Chapitre II

Les politiques fiscales et budgétaires et les institutions financières

Le secteur des politiques fiscales et budgétaires et des institutions financières a comme objectif général d'effectuer les recherches et les analyses nécessaires pour conseiller le gouvernement en matière de politique fiscale et budgétaire, de relations financières fédérales-provinciales et de développement et de réglementation du secteur financier au Québec.

2.1 Les politiques fiscales et budgétaires

2.1.1 Le mandat

Pour ce qui est des politiques fiscales et budgétaires, le secteur assume des fonctions de conseil, des fonctions d'analyse et de recherche ainsi qu'une responsabilité particulière dans le développement des secteurs de la nouvelle économie.

Les fonctions de conseil

Le secteur conseille le ministre dans l'élaboration des mesures fiscales et budgétaires présentées notamment lors du Discours sur le budget.

Le secteur conseille le ministre sur les orientations à privilégier en matière de finances publiques.

Le secteur formule des avis dans les domaines où le ministère des Finances intervient pour appuyer les activités d'autres ministères et organismes, notamment en matière de tarification, de fiscalité locale et de questions fiscales ou économiques touchant les populations autochtones.

Les fonctions d'analyse et de recherche

Le secteur élabore les prévisions et les perspectives à court, à moyen et à long terme concernant l'évolution des équilibres financiers du gouvernement, en collaboration avec les autres secteurs concernés du Ministère ainsi que les autres ministères et organismes.

Le secteur évalue les structures de taxation du Québec, des provinces canadiennes, du gouvernement fédéral et de gouvernements étrangers, afin d'adapter les structures de taxation du Québec aux objectifs du gouvernement et à l'évolution du contexte économique.

Le secteur évalue la situation relative des finances publiques du Québec par rapport à celle des autres provinces canadiennes ainsi que des pays membres de l'OCDE, afin de formuler des orientations à privilégier en cette matière.

Le secteur évalue l'incidence financière et la dynamique des programmes de transfert du gouvernement fédéral au Québec.

La fonction de développement des secteurs de la nouvelle économie

Depuis le 11 mai 2000, le secteur est responsable du développement de la Cité du commerce électronique. Comme l'annonçait le *Bulletin d'information* du 11 mai 2000 (2000-3), la gestion de ce projet a été confiée à une entité du ministère des Finances, le Bureau du commerce électronique. En fonction du mandat qui lui est confié, le Bureau du commerce électronique doit analyser les projets soumis par les entreprises, délivrer les attestations d'admissibilité, assurer les relations et le suivi avec le promoteur immobilier et prendre en charge la gestion courante du projet. Le Bureau du commerce électronique doit également promouvoir le projet de la Cité du commerce électronique auprès des entreprises étrangères.

2.1.2 Les réalisations

2.1.2.1 Les travaux récurrents

Le mandat du secteur des politiques fiscales et budgétaires et des institutions financières exige que soient effectués un certain nombre de travaux récurrents. Les plus importants de ces travaux sont énumérés ci-après.

L'élaboration de propositions fiscales et budgétaires

Le secteur prépare le Discours sur le budget ainsi que les déclarations et les communiqués ministériels concernant le régime fiscal. Le *Discours sur le budget 2001-2002* a été présenté par la Ministre des Finances le 29 mars 2001.

Le secteur prépare le *Plan budgétaire*, publié en même temps que le Discours sur le budget. Le *Plan budgétaire* présente la situation financière du gouvernement et les emprunts du secteur public pour l'année en cours, ainsi que les orientations budgétaires et financières du gouvernement.

Le secteur prépare les *Renseignements supplémentaires sur les mesures du budget*. Ce document, également publié en même temps que le Discours sur le budget, présente le détail des mesures touchant les revenus et les dépenses.

Le secteur prépare le *Bulletin d'information*. Publié à plusieurs reprises au cours de l'année, le *Bulletin d'information* traite des mesures fiscales. En 2000-2001, dix bulletins d'information ont été publiés.

Le secteur formule des avis sur les mémoires présentés au Conseil des ministres et portant sur des dossiers ayant une incidence budgétaire.

Le secteur analyse l'évolution à moyen et à long terme des finances publiques du Québec et il propose des orientations à cet égard.

L'élaboration de prévisions

Le secteur analyse les revenus autonomes et il en prévoit l'évolution. Cette activité comporte :

- la mise à jour et le développement des modèles et des prévisions servant à établir le lien entre l'activité économique et les revenus du gouvernement;
- l'intégration et le suivi des prévisions de revenus autonomes de l'ensemble des ministères;
- des échanges avec le contrôleur des finances, le ministère du Revenu et les autres ministères concernés par la comptabilisation et le suivi des revenus;
- la participation à des conférences fédérales-provinciales sur les techniques de prévision de revenus;
- l'analyse et le suivi des prévisions financières des organismes consolidés aux états financiers du gouvernement.

Le secteur prévoit et assure le suivi des revenus de transfert en provenance du gouvernement fédéral, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Le secteur intègre ces prévisions à celles qui concernent les dépenses de programmes des ministères et organismes, le service de la dette, les opérations non budgétaires (placements, prêts et avances et régimes de retraite principalement) et les opérations de financement (encaisse, dette directe consolidée et Fonds d'amortissement des régimes de retraite), afin de prévoir le cadre financier du gouvernement.

Le secteur produit le budget de caisse gouvernemental (recettes et débours) sur une base mensuelle.

L'évaluation des structures de taxation

Le secteur analyse les propositions de réaménagement fiscal formulées au sein de l'appareil gouvernemental ou à l'extérieur de celui-ci.

Le secteur élabore, met à jour et utilise différents instruments d'analyse de la fiscalité québécoise et de ses impacts, soit notamment :

- le modèle de calcul de l'effort fiscal comparatif du Québec par rapport à l'Ontario;
- le modèle de simulation calculant l'impact des mesures fiscales sur le revenu disponible pour diverses catégories de ménage;
- le modèle de simulation calculant l'impact des mesures fiscales sur les équilibres financiers du gouvernement;
- le modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec calculant l'impact du régime des taxes à la consommation sur les agents économiques du Québec;
- le modèle de simulation des politiques sociales de Statistique Canada;
- les indicateurs pour l'économie du savoir (production pour le Québec d'indicateurs normalisés sur l'économie du savoir, permettant les comparaisons avec le tableau de bord de l'OCDE);
- l'enquête sur l'utilisation du commerce électronique (branchement à Internet et pratique du commerce électronique par les PME québécoises);
- la mise à jour du modèle de simulation des coûts d'implantation et d'exploitation d'une entreprise élaboré par KPMG (intégration des changements apportés à la fiscalité des entreprises par les 13 gouvernements analysés);
- l'élaboration d'un modèle d'équilibre général adapté à la fiscalité québécoise, prenant en compte de façon détaillée les économies du Québec et des autres provinces.

Le secteur effectue également

- le suivi des revenus et des dépenses des administrations municipales et l'analyse des propositions de réaménagement de la fiscalité locale.

Les services offerts aux entreprises de la nouvelle économie

Afin de coordonner la mise en œuvre du projet de la Cité du commerce électronique, le gouvernement annonçait, le 11 mai 2000, la mise en place du Bureau du commerce électronique. Par l'entremise de ce bureau, le secteur se charge des tâches suivantes :

- l'analyse des dossiers soumis par les entreprises désireuses de s'installer dans la Cité du commerce électronique;
- l'émission des attestations d'admissibilité visant les entreprises, les activités admissibles et les employés admissibles;
- l'accompagnement des entreprises dans la réalisation de leurs projets;

- la promotion de la Cité du commerce électronique;
- la gestion et le suivi des relations entre le Ministère et les responsables du projet, notamment le promoteur immobilier de la Cité du commerce électronique et la Ville de Montréal.

La révision des tarifs

Le secteur coordonne le processus de révision des tarifs des ministères et organismes et il assure le suivi de leur mise en œuvre. Cette coordination est effectuée dans le triple but de dégager une perspective gouvernementale sur l'à-propos et le niveau des tarifs, de maintenir la cohérence avec la politique fiscale et de prendre en considération le fardeau fiscal déjà supporté par la clientèle desservie.

Les interventions concernant les transferts fédéraux

Le secteur prépare les documents nécessaires à la défense des intérêts du Québec dans le domaine des revenus de transfert en provenance du gouvernement fédéral.

Le secteur prépare les conférences fédérales-provinciales des ministres des Finances et il assure la participation aux comités fédéraux-provinciaux de fonctionnaires. Ces comités sont les suivants :

- le Comité permanent des hauts fonctionnaires (sous-ministres);
- le Comité sur les arrangements fiscaux;
- le Comité sur la fiscalité.

L'évaluation des grands paramètres de la situation financière et budgétaire

Le secteur prépare les mémoires à l'intention du Conseil des ministres sur le suivi et la prévision des équilibres financiers.

Le secteur prépare la publication trimestrielle intitulée *Synthèse des opérations financières du gouvernement*.

Le secteur participe à l'élaboration du *Profil financier du Québec*, destiné principalement aux investisseurs. Le secteur collabore également à la préparation des prospectus d'emprunt et des documents d'appui pour les agences de cotation.

Le secteur assure le suivi et la mise à jour des indicateurs financiers du gouvernement du Québec et il analyse ceux des autres gouvernements, tant du Canada que des pays membres de l'OCDE.

Les autres travaux

Le secteur élabore les exposés traitant de la question des finances publiques du Québec, de la structure

du gouvernement et du processus budgétaire. Ces exposés s'adressent aux autorités gouvernementales ainsi qu'à diverses personnes qui ne font pas partie de l'appareil gouvernemental québécois, notamment des représentants d'autres gouvernements.

Le secteur participe aux travaux du sous-comité des questions économiques et financières (comité permanent des fonctionnaires) qui regroupe des participants des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral.

Le secteur garde à jour un modèle de projection à moyen et à long terme des équilibres financiers du gouvernement du Québec.

Le secteur garde à jour un modèle qui simule les finances des municipalités et qui analyse les propositions susceptibles d'avoir une incidence sur celles-ci.

Le secteur participe à la Table des coordonnateurs ministériels en matière autochtone.

Le secteur élabore les propositions de nature fiscale ou financière lors des négociations sectorielles ou globales avec les nations autochtones du Québec.

2.1.2.2 Les principaux dossiers traités au cours de l'année 2000-2001

Dans le cadre des travaux récurrents précédemment énumérés ou au delà de ceux-ci, le secteur a traité certains dossiers particuliers au cours de l'année 2000-2001. Les principaux de ces dossiers sont mentionnés ci-après.

Mesures fiscales annoncées dans le budget 2001-2002 (Discours sur le budget du 29 mars 2001)

- Baisse de l'impôt des particuliers à compter du 1^{er} juillet 2001.
- Devancement de la réduction d'impôt supplémentaire à l'égard des familles.
- Pleine indexation du régime d'imposition des particuliers devancée au 1^{er} janvier 2002.
- Autres mesures fiscales concernant les particuliers (près d'une dizaine de mesures spécifiques ont été mises en place, comprenant notamment la modification de certains paramètres utilisés dans le calcul de l'impôt minimum de remplacement, la détaxation complète des bourses d'études, l'amélioration de l'aide fiscale accordée aux personnes ayant recours à la voie médicale ou à l'adoption pour devenir parents, l'admissibilité des contributions électorales municipales au crédit d'impôt pour contributions politiques ainsi que la bonification de la déduction pour droits d'auteur).

- Mesures pour les régions :
 - Congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées.
 - Instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources.
 - Bonification du crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium.
 - Modifications au crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec.
 - Remplacement du régime des actions accréditatives par un crédit d'impôt remboursable.
 - Constitution de Capital régional et coopératif Desjardins.
- Mesures concernant l'économie du savoir (six mesures fiscales ont été instaurées, notamment l'établissement d'un crédit d'impôt remboursable pour la Cité de la biotechnologie et de la santé humaine du Montréal métropolitain et la désignation à Laval d'un emplacement dédié à la réalisation d'activités dans le secteur des biotechnologies).
- Mesures concernant la culture.
- Prolongation et bonification du crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail.
- Sociétés de placement dans l'entreprise québécoise.
- Mesures concernant le régime d'investissement coopératif.

Mesures fiscales annoncées dans les bulletins d'information

- Ajustements à certaines mesures concernant le secteur financier au Québec (bulletin d'information 2000-2, du 14 avril 2000).
- Création de la Cité du commerce électronique (bulletin d'information 2000-3, du 11 mai 2000).
- Nouvelles mesures fiscales pour soutenir l'activité économique et sociale du Québec (bulletin d'information 2000-4, du 29 juin 2000).
- Ajustements à la politique fiscale applicable aux particuliers et aux sociétés (bulletin d'information 2000-5, du 6 octobre 2000).
- Ajustements et précisions concernant certaines mesures fiscales structurantes applicables aux entreprises (bulletin d'information 2000-6, du 20 octobre 2000).
- Position du ministère des Finances du Québec concernant l'énoncé économique fédéral du 18

octobre 2000 et autres mesures fiscales (bulletin d'information 2000-7, du 27 octobre 2000).

- Mesures fiscales particulières pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec (bulletin d'information 2000-8, du 17 novembre 2000).
- Prolongation d'un an des avantages fiscaux relatifs aux actions accréditatives et assouplissement des règles relatives aux sociétés associées (bulletin d'information 2000-9, du 17 novembre 2000).
- Ajustements à la politique fiscale relative aux entreprises (bulletin d'information 2000-10, du 21 décembre 2000).
- Application de la taxe sur l'hébergement dans la région touristique de Québec et autres mesures fiscales (bulletin d'information 2001-1, du 1^{er} mars 2001).

Participation à un certain nombre de comités de travail liés à la fiscalité

- Comité pour le développement du secteur coopératif.
- Comité sur la fiscalité des autochtones.
- Comité interministériel sur le soutien financier aux familles.
- Comité interministériel sur le plan d'action 2001-2004 concernant les aînés.
- Table des répondants ministériels en matière de famille.
- Table des répondants ministériels en matière de condition féminine.
- Comité interministériel sur les changements climatiques.
- Groupe de travail sur la société du savoir établi par le Comité des priorités.
- Comité fédéral provincial sur la fiscalité et la formule de répartition des affaires entre les provinces.
- Comité sur le suivi de la Table de concertation MRQ, MCCQ et SODEC sur les mesures fiscales dans le domaine du cinéma.
- Groupe de travail sur l'efficacité des mesures fiscales relatives à l'exploration minière.
- Comité interministériel sur l'aide financière accordée au ministère des Relations internationales pour faciliter l'implantation d'organisations internationales au Québec.

Définition de mesures budgétaires dans le budget 2001-2002

- Soutien aux faibles revenus :

- Maintien des petits chèques de 80 \$ à l'allocation familiale.
- Majoration en juin 2001 de 2,5 % des prestations d'aide sociale pour les personnes sans contraintes sévères à l'emploi.
- Nouveau programme de supplément de revenu au travail (Action emploi).
- Soutien à l'économie sociale (soins à domicile et RISQ).
- Mesures en faveur de l'optique (Institut national d'optique et formation de la main-d'œuvre).
- Mesures pour les régions.
- Autres mesures (notamment le Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal, et des projets de Montréal International).

La Cité du commerce électronique

- Le lancement de la Cité du commerce électronique a donné lieu aux travaux suivants :
 - Établissement des paramètres fiscaux.
 - Rédaction du contrat d'implantation.
 - Rédaction de l'entente avec la Société de développement de Montréal concernant les terrains.
 - Rédaction du bail emphytéotique.
- Depuis la mise en place, en mai 2000, de la Cité du commerce électronique, le Bureau du commerce électronique a fourni les services nécessaires aux entreprises et aux particuliers qui travaillent à sa mise en œuvre :
 - Au 31 mars 2001, plus de 40 dossiers d'entreprise avaient été ouverts.
 - Parmi ceux-ci, 19 dossiers ont fait l'objet d'une lettre d'intention confirmant l'admissibilité de l'entreprise au programme de crédit d'impôt.
 - Les ententes relatives à l'acquisition des terrains et à la construction des immeubles de la Cité ont été conclues avec la Ville de Montréal, la Société de développement de Montréal, l'Assurance vie Desjardins-Laurentienne et Investissement-Québec.

Publications et présentations dans le domaine de la fiscalité

- Les travaux de nature fiscale ont donné lieu aux publications et aux présentations suivantes.
- Fascicules publiés en même temps que le *Discours sur le budget 2001-2002* :
 - L'impôt des particuliers.

- La force des régions (sections fiscales).
- Encarts publiés lors du *Discours sur le budget 2001-2002* (encarts concernant la réduction de l'impôt des particuliers, la stratégie de développement économique des régions ressources, les mesures contre la pauvreté, les mesures de soutien à l'exploration minière).
- Statistiques fiscales des sociétés – 1997.
- Présentations effectuées à des délégations étrangères en visite au Québec (visite de délégations venant de France, d'Ukraine et du Japon).
- Présentation à Mexico lors de la Semaine du Québec à Mexico.
- Conférence sur les finances publiques des États fédérés au Congrès mondial de l'Association internationale de sciences politiques à Québec.
- Présentations du rôle du secteur du droit fiscal et de la fiscalité à des délégations étrangères en visite au Québec.

Les autres dossiers fiscaux

- Suivi et mise à jour de l'Accord de réciprocité fiscale avec le gouvernement fédéral en matière de TVQ et de TPS.
- Comité interministériel sur la répression de la fraude fiscale dans l'industrie du vêtement.
- Action déclaratoire déposée contre le gouvernement fédéral relativement au programme de stabilisation des revenus (représentation des intérêts du Québec à l'occasion d'une demande de 135 millions de dollars).

Les ressources additionnelles pour mieux répondre aux besoins de la population, notamment dans les secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation

Tout au long de l'année et durant l'élaboration du *Discours sur le budget 2001-2002*, le secteur a contribué à la préparation de diverses mesures budgétaires.

Dans le domaine de la santé et des services sociaux, des ressources additionnelles de 2 milliards de dollars sur deux ans ont été consacrées au financement de diverses mesures, notamment l'accroissement des budgets de fonctionnement du réseau.

Le secteur a également participé à l'élaboration des mesures relatives au domaine de l'éducation totalisant 0,5 milliard de dollars sur deux ans, notamment l'accroissement des budgets de fonctionnement des réseaux.

D'autres ressources, soit un montant de 1,3 milliard de dollars sur deux ans, ont été réservées aux autres priorités gouvernementales, principalement pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, créer des em-

plois et assurer le développement économique des régions ressources.

Les autres éléments importants du Discours sur le budget 2001-2002

Le secteur a conçu un nouvel outil de gestion :

- Une réserve budgétaire de 950 millions de dollars a été créée à même les surplus de 2000-2001 pour permettre le financement de nouvelles initiatives dans les domaines de la santé et des services sociaux (600 millions de dollars), de l'éducation (200 millions), de la solidarité sociale (100 millions) et de la recherche (50 millions).

Les mesures portant sur le secteur local

Le secteur a participé activement à la négociation et à la conclusion de l'Entente financière et fiscale entre le gouvernement du Québec, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités. L'Entente conclue le 28 juin 2000 couvre une période qui s'étend jusqu'au 31 décembre 2005.

Ce « pacte fiscal » procurera aux municipalités du Québec 1,5 milliard de dollars au cours de cette période, sans compter la contribution du gouvernement du Québec aux divers programmes d'infrastructures.

L'Entente prévoit aussi la mise en place de plusieurs mesures fiscales ou techniques revendiquées depuis plusieurs années par les municipalités, dont un régime de taxation foncière à taux variés. L'Entente est renouvelable et, sauf si une nouvelle entente intervient, elle sera reconduite avec indexation en 2006.

Le secteur a également participé à divers comités qui ont été formés, à la suite de l'Entente financière et fiscale avec le monde municipal, pour étudier certaines questions et préciser les modalités de mise en œuvre de mesures prévues dans l'Entente. Ces comités, composés de représentants des municipalités et du gouvernement, ont traité notamment des modalités d'un régime de taxes foncières à taux variés, de la révision du programme de péréquation municipale ainsi que de l'évaluation des immeubles industriels.

Enfin, le secteur a été responsable d'élaborer la proposition gouvernementale relative à une mesure importante de l'Entente, à savoir la diversification des sources de revenus des municipalités.

La tarification gouvernementale

En octobre 2000, le secteur a distribué son premier rapport annuel sur la tarification gouvernementale aux ministères et organismes qui avaient généré des revenus de nature tarifaire. Ce rapport, qui cou-

vrait les activités de l'exercice 1998-1999, dressait un portrait global de la tarification au gouvernement du Québec.

De plus, le secteur a conçu une mesure visant la réduction des droits payables par les entreprises immatriculées par l'Inspecteur général des institutions financières, laquelle s'est traduite par une annonce faite lors du Discours sur le budget présenté le 29 mars 2001.

Le secteur a également recommandé d'autres réductions tarifaires et de déréglementation, notamment l'abolition du permis d'hébergement et du volet « tourisme » des permis de restauration.

Les négociations avec les communautés autochtones

Le secteur a participé à des discussions en matière de fiscalité avec plusieurs communautés autochtones. Un certain nombre d'entre elles ont été effectuées à l'occasion de revendications territoriales (innus et atikamekw); ces négociations comportaient à la fois une dimension fiscale et une dimension de financement des gouvernements autochtones qui disposeraient éventuellement d'un droit à l'autonomie gouvernementale dans leurs territoires. Des discussions à contenu plus exclusivement fiscal ont été menées par ailleurs avec les communautés d'Essipit, de Kahnawake et de Wendake.

2.2 Les institutions financières

2.2.1 Le mandat

Pour ce qui est des institutions financières, le secteur des politiques fiscales et budgétaires et des institutions financières assume des fonctions de conseil, d'analyse et de recherche, ainsi que des fonctions opérationnelles.

Les fonctions de conseil

Le secteur conseille le ministre dans l'élaboration des politiques définies en matière de développement et de réglementation du secteur financier au Québec.

Le secteur propose au ministre des orientations, des politiques et des stratégies, afin de guider sa prise de décision en ce qui concerne le secteur financier et de lui permettre de s'acquitter pleinement et efficacement de ses responsabilités.

Le secteur formule des avis sur toute matière relative à la réglementation et au développement du secteur financier.

Les fonctions d'analyse et de recherche

Le secteur procède à des analyses et à des recherches et il communique des avis au ministre relativement à l'état, au rôle, au fonctionnement, aux besoins et à l'évolution des marchés financiers et des institutions financières.

Ces analyses, recherches et avis concernent également les lois qui régissent les marchés financiers et les institutions financières, au Québec, au Canada et sur le plan international, de façon que le ministre soit à la fine pointe de l'information en ces matières.

Les fonctions opérationnelles

Le secteur assume également des fonctions opérationnelles, afin d'assurer aux décisions du ministre la meilleure sécurité possible et d'optimiser le rayonnement de son action au sein du gouvernement et de la communauté financière, particulièrement en matière de gestion des mesures fiscales et budgétaires susceptibles de favoriser le développement du secteur financier au Québec.

Le secteur effectue le suivi des décisions ministérielles en matière de politiques relatives au développement et à la réglementation du secteur financier au Québec.

Le secteur agit comme interlocuteur gouvernemental auprès des gouvernements, des ministères et des organismes canadiens ou étrangers, dans toutes les matières relatives aux institutions financières, sauf en ce qui concerne plus directement les organismes de surveillance.

Le secteur agit comme interlocuteur et promoteur auprès de la communauté financière québécoise, canadienne et étrangère, et ce, à titre de responsable de la mise en œuvre des mesures gouvernementales visant à favoriser le développement du secteur financier au Québec.

Le secteur assume, en collaboration avec le ministère du Revenu du Québec et d'autres partenaires du milieu, l'implantation, la gestion et le suivi des mesures fiscales annoncées par le gouvernement.

2.2.2 Les réalisations

Le secteur des valeurs mobilières

En 2000-2001, le secteur a travaillé à améliorer l'accès des entreprises québécoises au financement boursier et à réduire ainsi l'incidence de la restructuration des bourses canadiennes sur le secteur financier québécois.

En effet, le secteur a poursuivi et même accéléré ses travaux en vue d'implanter Nasdaq à Montréal ainsi qu'un nouveau marché des actions, Nasdaq Ca-

nada inc. Il a d'ailleurs préparé à ce sujet un projet de loi qui a permis de mettre en place un processus rapide de réalisation de l'entente de principe intervenue le 26 avril 2000 entre la société américaine, The Nasdaq Stock Market Inc., et le gouvernement du Québec.

La *Loi sur l'exercice des activités de bourse au Québec par Nasdaq*, sanctionnée le 16 juin 2000, permet à The Nasdaq Stock Market Inc. d'exercer l'activité de bourse au Québec. Le lancement des opérations de Nasdaq à Montréal a d'ailleurs été effectué par le premier ministre et le ministre des Finances le 21 novembre 2000, en présence de nombreux dirigeants de la communauté d'affaires québécoise. La loi reconnaît également à Nasdaq Canada inc., nouvelle société constituée au Canada, le droit d'exercer l'activité de bourse au Québec. En somme, elle facilite l'accès des sociétés et des investisseurs québécois et canadiens au très vaste bassin de capitaux qu'est le marché américain Nasdaq, ainsi que la création et la mise en place, sur le même modèle, d'un nouveau marché d'actions à Montréal pour tout l'espace économique canadien.

Le secteur des assurances

Le secteur a amorcé la révision de la *Loi sur les assurances*. Il a notamment rencontré les associations représentant les assureurs, certains assureurs ainsi que l'Inspecteur général des institutions financières afin de dégager les préoccupations ou les problèmes découlant de l'application de la loi actuelle. Ces rencontres ont permis d'achever de dresser la liste des sujets à examiner et d'étoffer les études en cours en vue d'élaborer un rapport sur les modifications à apporter à la loi.

Le secteur des caisses d'épargne et de crédit

Le secteur a terminé les travaux qui lui ont permis de mener à bien la réforme de la *Loi sur les caisses d'épargne et de crédit*. La *Loi sur les coopératives de services financiers*, sanctionnée le 16 juin 2000, en constitue l'aboutissement. Cette loi, qui remplace la *Loi sur les caisses d'épargne et de crédit*, modernise la réglementation de ces institutions financières importantes au Québec et elle permettra au Mouvement Desjardins d'achever, au début de juillet 2001, le plan de restructuration adopté par ses membres.

Le secteur a aussi dirigé les travaux menant à la préparation et à l'adoption de la *Loi sur le Mouvement Desjardins*, loi d'intérêt privé sanctionnée le 20 décembre 2000 qui remplacera la *Loi concernant la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec*, pour faire suite à la restructuration du Mouvement Desjardins.

Les mesures fiscales visant à favoriser le développement du secteur financier

— *Le programme des centres financiers internationaux*

Le secteur est responsable de l'administration du programme des centres financiers internationaux (CFI), ce qui a notamment entraîné la délivrance de près de 700 attestations d'admissibilité, nécessaires aux employés des CFI pour obtenir des avantages fiscaux.

Durant l'année 2000, 11 nouveaux CFI ont obtenu leur certification, ce qui a permis d'atteindre, en date du 31 décembre 2000, un total de 88 CFI.

Des bonifications substantielles ont été apportées par le secteur au programme des CFI et annoncées dans le Discours sur le budget du 29 mars 2001. Ces bonifications visent à accroître la compétitivité du programme par rapport à l'environnement fiscal en place dans les autres institutions financières d'envergure.

Le secteur voit également à la gestion du Fonds du centre financier de Montréal, lequel sert à financer des activités de promotion de Montréal comme ville financière internationale. Il est alimenté à même les frais payés pour l'étude des dossiers des CFI, ainsi que par les contributions annuelles versées par ces entreprises et par une subvention du ministère des Finances.

— *Les programmes favorisant l'industrie des fonds communs de placement et la gestion de portefeuille*

Ces programmes, annoncés dans le Discours sur le budget du 31 mars 1998, ont atteint leur vitesse de croisière. Ainsi, lors du lancement de la mesure concernant les fonds communs de placement, un objectif de 75 nouveaux fonds avait été retenu afin d'accroître de façon notable l'actif géré au Québec. Ce programme a largement dépassé cet objectif, avec près de 100 nouveaux fonds créés.

Compte tenu du succès remporté par ce programme qui a pris fin en mars 2001, le secteur a collaboré à la mise en place d'un nouveau programme de garantie de prêts géré par Investissement-Québec. Ce dernier programme doit favoriser la croissance de l'actif sous gestion des exploitants de fonds communs de placement administrés et gérés au Québec.

De plus, 72 gestionnaires de portefeuille en période d'apprentissage ont obtenu un visa permettant à leur employeur d'obtenir une aide fiscale relative à leur rémunération, ce qui contribue d'autant au développement du secteur financier québécois. À l'occasion du Discours sur le budget du 29 mars 2001, cette mesure a été bonifiée et prolongée jusqu'en juin 2003.

— *Les programmes d'appui à la valorisation des sociétés québécoises inscrites en bourse et au développement d'une relève dans le secteur financier*

Le secteur a travaillé à l'élaboration et à la mise en place des mesures fiscales et budgétaires suivantes :

- crédit d'impôt remboursable pour les communications entre les sociétés et les investisseurs boursiers;
- crédit d'impôt remboursable durant la période d'apprentissage des analystes en actions de PME québécoises;
- soutien à la création d'une vitrine Internet sur les PME québécoises inscrites en bourse.

Les autres dossiers

— *Le projet de loi C-8*

Le secteur a continué son suivi de la réforme du secteur des services financiers canadiens qui, après le rapport MacKay et le Livre blanc du gouvernement fédéral, en est rendue à l'étape d'un projet de loi.

Le secteur a examiné le projet de loi C-38, devenu en janvier 2001 le projet de loi C-8, en fonction des enjeux particuliers pour le secteur québécois qu'il avait ciblés lors de l'étude du Livre blanc, notamment en matière de protection des compétences du Québec.

— *La distribution directe*

Le secteur a participé, avec les représentants des organismes concernés (Inspecteur général des institutions financières, Commission des valeurs mobilières du Québec, Bureau des services financiers et Office de la protection du consommateur), aux travaux du comité formé par le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances pour lui faire des recommandations relativement à la réglementation de la distribution directe. Il en assume d'ailleurs la coordination.

Chapitre III

Le financement, la gestion de la dette et les opérations financières

3.1 Le mandat

Le secteur du financement, de la gestion de la dette et des opérations financières a pour mandat :

- de planifier et de réaliser le financement du gouvernement, de certaines sociétés d'État et d'organismes du secteur public, ainsi que d'assurer la coordination des emprunts d'Hydro-Québec et du secteur municipal avec les emprunts gouvernementaux;
- de gérer la dette du gouvernement en visant une diversification optimale afin d'en minimiser les coûts et les risques;
- d'élaborer les documents et d'analyser les questions juridiques qui se rapportent aux emprunts et aux autres opérations financières;
- de conseiller le ministre quant à la conformité aux lois et règlements applicables aux opérations financières;
- de proposer toute modification des lois ou des règlements nécessaires aux opérations;
- de conseiller le gouvernement sur les politiques relatives aux régimes de retraite des employés du secteur public, notamment en matière de financement ainsi qu'en ce qui a trait à la politique de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite;
- d'effectuer la prévision des dépenses relatives au service de la dette du gouvernement, y compris celles qui se rapportent aux régimes de retraite, et d'élaborer les mesures visant à gérer le service de la dette et à en réduire le coût;
- de gérer la mise en marché des produits d'épargne du gouvernement par l'entremise de Placements Québec;
- de gérer le Fonds de financement, qui a pour fonction de consentir des prêts à certains organismes du secteur public;
- de fournir des services à Financement-Québec, société d'État dont la mission est d'effectuer des emprunts en son nom propre, garantis par le gouvernement, et de prêter les sommes obtenues aux organismes des réseaux de la santé et de l'éducation;
- de gérer les portefeuilles des fonds d'amortissement des emprunts du gouvernement et de ceux des établissements subventionnés, en visant un rendement optimal et en favorisant la participation active au marché secondaire des titres du secteur public québécois;
- de satisfaire les besoins de trésorerie du Fonds consolidé du revenu, incluant les besoins en devises étrangères;
- de gérer les opérations monétaires et l'émission des effets de paiement du Fonds consolidé du revenu;
- de gérer les modes de paiement et de perception électroniques;
- d'assurer les relations avec les investisseurs et les agences de crédit.

3.2 Les réalisations

3.2.1 La gestion de l'encaisse

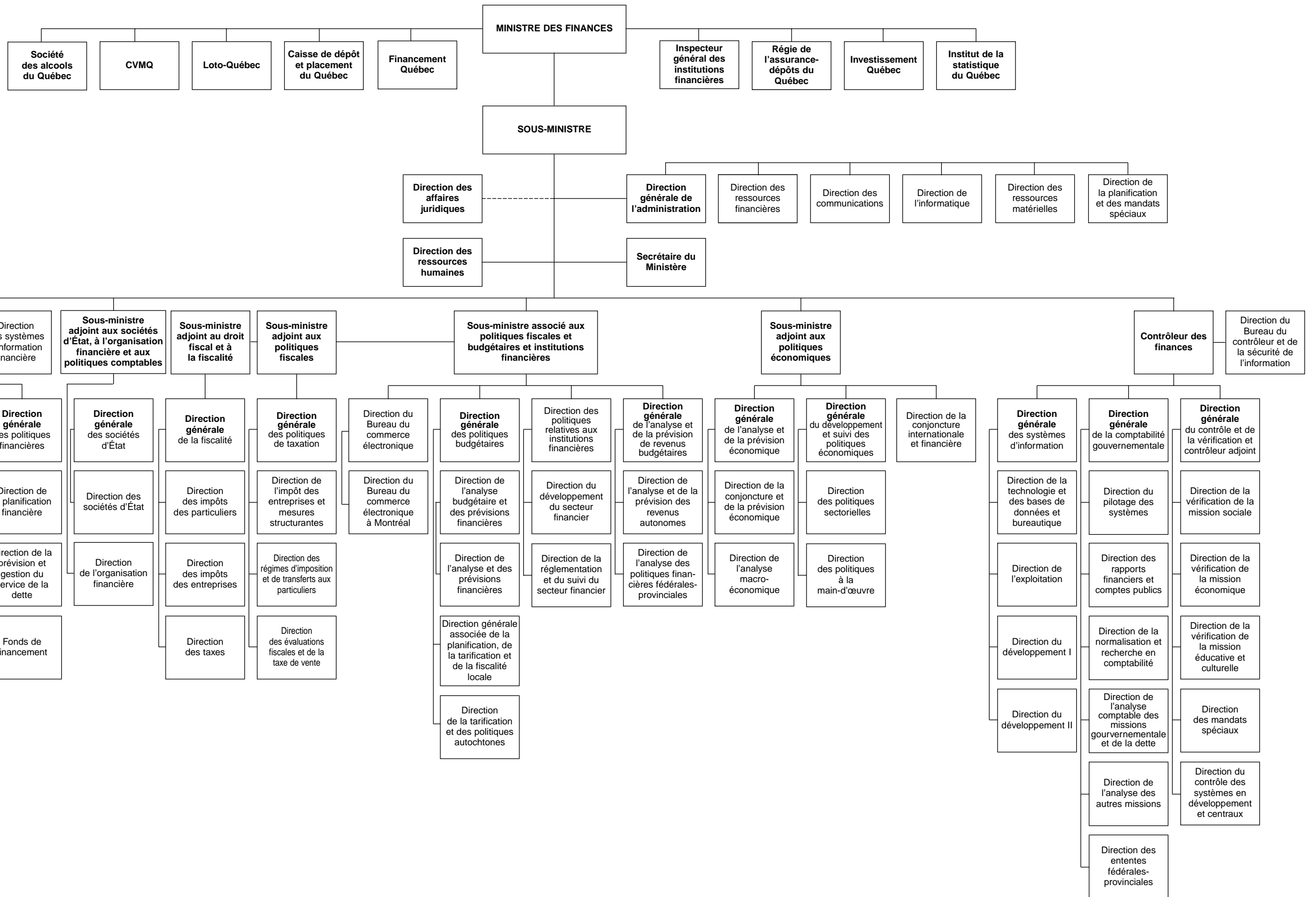
Les flux monétaires résultant des opérations financières du gouvernement ont atteint 750 milliards de dollars au cours de l'année écoulée.

Les paiements par virement automatique représentent 44 % des 25 millions de paiements réguliers effectués. Cependant, sur la base de la valeur monétaire de tous les paiements, plus de 92 % d'entre eux sont effectués de façon électronique. En effet, les opérations de financement, qui représentent une part importante des transactions effectuées, sont toutes faites de façon électronique.

Afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les ministères et organismes en matière de paiement et de perception électroniques, la Direction des services bancaires électroniques a poursuivi la démarche de déploiement du serveur électronique de paiement. Ce serveur est utilisé pour les transactions effectuées dans Internet.

3.2.2 Le programme de financement

Les emprunts effectués en 2000-2001 pour les besoins du Fonds consolidé du revenu et du Fonds de financement ont totalisé 858 millions de dollars (758 millions dans le premier cas et 101 millions dans le second). Les conditions de financement de l'année écoulée ont permis au gouvernement de con-



tracter sept emprunts publics sur le marché canadien ainsi que trois emprunts publics sur les marchés internationaux, soit un emprunt de 1 milliard de dollars américains, un emprunt de 150 millions d'euros et un emprunt de 400 millions de dollars australiens.

Par ailleurs, au cours de la dernière année, le secteur du financement à long terme a renouvelé la partie à un an (1 milliard de dollars américains) de la marge de crédit syndicataire d'un montant total de 3,5 milliards de dollars américains (la tranche de 2 milliards de dollars américains a une échéance de cinq ans). Cette marge de crédit sert à soutenir les divers programmes d'emprunt à court terme du gouvernement (bons du Trésor, papier commercial, etc.).

Enfin, le secteur a assuré la coordination des emprunts de tout le secteur public, en particulier ceux du secteur municipal, qui ont totalisé 2297 millions de dollars. Il a également octroyé la garantie du gouvernement à des emprunteurs du secteur public, notamment en ce qui a trait aux emprunts de 2078 millions de dollars effectués par Hydro-Québec au cours de l'année civile 2000.

3.2.3 Les produits d'épargne

La mise en marché des produits d'épargne émis par le gouvernement du Québec s'effectue sous l'appellation de Placements Québec, bannière commerciale dûment enregistrée.

Les objectifs fixés en 2000-2001 – cinquième année d'existence de Placements Québec – visaient principalement à augmenter sa notoriété auprès des épargnants québécois, à continuer d'élargir son bassin de clientèle et à augmenter l'échéance moyenne de l'encours en favorisant la détention de produits dans les régimes ou les fonds enregistrés (REER, FERR, CRI et FRV).

Dans cette perspective, trois campagnes de souscription, appuyées par une stratégie publicitaire soutenue à la télévision et dans les quotidiens, ont été menées au cours de l'année financière :

- en mai 2000, une campagne axée sur les Obligations à taux progressif et les Obligations d'épargne du Québec;
- en octobre et en novembre 2000, le produit vedette de la campagne était l'Obligation à taux progressif (un boni d'intérêt de 1 % était accordé la première année sur les nouveaux fonds enregistrés);
- en février 2001, les produits annoncés étaient l'Obligation à taux progressif et le Prêt REER, avec accent mis sur le boni d'intérêt de 1 %.

Durant l'année 2000-2001, 680 millions de dollars ont été recueillis grâce à la vente de produits

d'épargne, ce qui a porté l'encours à 2688 millions de dollars au 31 mars 2001.

Par ailleurs, la stratégie de mise en marché adoptée au cours des dernières années a eu pour effet de modifier significativement la composition de cet encours. En effet, de 100,0 % qu'elle était en 1996, la part des Obligations d'épargne est passée à 41,0 % au 31 mars 2001, tandis que celle des Obligations à taux progressif, produit d'échéance moyenne plus longue, était de 44,0 % à cette dernière date.

De plus, l'encours des produits placés dans les régimes ou les fonds enregistrés a crû de 309,6 à 610,9 millions de dollars durant l'année 2000-2001, ce qui a contribué à l'augmentation de l'échéance moyenne de l'encours.

3.2.4 La gestion de la dette

En 2000-2001, le secteur des politiques financières a terminé les travaux qui ont permis la mise à jour du portefeuille de dette de référence. De plus, le programme de gestion de la dette a été poursuivi; il vise à minimiser le coût du service de la dette à moyen et à long terme.

Au 31 mars 2001, la proportion de la dette directe libellée en dollars canadiens s'établissait à 67,5 % et la proportion de la dette à taux fixe était de 53,5 %. Quant à l'échéance moyenne pondérée de l'ensemble de la dette du gouvernement, excluant les obligations d'épargne, les bons du Trésor et les billets de trésorerie, elle était de 11,7 ans au 31 mars 2001.

3.2.5 Le service de la dette

Au cours de l'année écoulée, la Direction de la prévision et de la gestion du service de la dette a continué à produire des prévisions mensuelles de la dépense du service de la dette. Ces prévisions sont faites à l'occasion des mises à jour des équilibres financiers du gouvernement, notamment au moment de la préparation du Discours sur le budget.

La Direction a également continué d'effectuer la prévision et le suivi des activités de financement et de l'évolution de la dette du secteur public du Québec.

Par ailleurs, la Direction a élaboré un modèle qui permet d'évaluer et de recommander des stratégies de gestion du service de la dette pour mieux protéger la dépense contre les fluctuations de taux d'intérêt et de taux de change.

3.2.6 Les opérations de trésorerie et les fonds d'amortissement

Les opérations du secteur de la trésorerie consistent à effectuer le financement à court terme du gouvernement et la gestion des fonds d'amortissement.

En 2000-2001, le ministère des Finances est demeuré un émetteur important sur les marchés à court terme au Canada. Au total, 82,8 milliards de dollars de titres ont été émis sous forme de bons du Trésor, de notes escomptées et de papier commercial.

À certains moments de l'année, le Ministère dispose de liquidités en raison du décalage entre l'encaissement des recettes et les débours. Ces liquidités sont placées temporairement sur les marchés, ce qui génère des revenus d'intérêt.

Le secteur de la trésorerie est également responsable de gérer les sommes déposées dans les fonds d'amortissement relatifs aux emprunts du gouvernement et des établissements des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Le capital sous gestion est d'environ 3 milliards de dollars.

Le volume des transactions réalisées grâce à ces opérations permet d'améliorer la liquidité des titres du Québec et de réduire les coûts d'emprunt du secteur public québécois. Les activités du secteur de la trésorerie favorisent également l'essor du secteur financier du Québec.

3.2.7 La gestion des risques

Au cours de la dernière année, la Direction de la gestion des risques a poursuivi ses opérations afin d'éviter des fluctuations indésirables de certaines composantes de la dette ou du service de la dette. Ces opérations se font au moyen d'instruments comme les options, les contrats à terme et les contrats d'échange de devises ou de taux d'intérêt. La Direction a également effectué des opérations de couverture pour d'autres portefeuilles ou entités du gouvernement.

3.2.8 Financement-Québec et le Fonds de financement

Financement-Québec a été créée par la *Loi sur Financement-Québec* (L.Q. 1999, c. 11), sanctionnée le 16 juin 1999 et mise en vigueur le 1^{er} octobre 1999. Cette société emprunte en son nom sur les marchés financiers, avec la garantie du gouvernement, et elle prête les fonds aux établissements des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux pour financer leurs immobilisations.

Le programme de financement de Financement-Québec s'est élevé à 1687 millions de dollars en 2000-2001 (243 millions de financement par anticipation). Un premier emprunt public, de 300 millions de dollars, a notamment été contracté sur le marché canadien. Financement-Québec a également pu compter sur des sources internes de financement de 171 millions de dollars.

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, 194 prêts à long terme totalisant 1616 millions de

dollars ont été consentis aux organismes des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Au 31 mars 2001, l'encours des prêts à long terme de Financement-Québec s'élevait à 5 milliards de dollars.

Par ailleurs, le Fonds de financement a poursuivi ses activités de financement avec les organismes du périmètre comptable du gouvernement, soit les sociétés d'État, les organismes publics et les fonds spéciaux.

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, le Fonds de financement a effectué 44 prêts à long terme pour un montant de 1213,7 millions de dollars, ce qui a porté l'encours de ces prêts à 5,9 milliards de dollars.

3.2.9 Les régimes de retraite du secteur public et le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

En 1993, le gouvernement du Québec a créé le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR). Ce fonds constitue une réserve liquide qui pourra éventuellement être utilisée pour payer les prestations des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Il est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec, selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances.

En décembre 1999, le gouvernement a annoncé la mise en œuvre d'une politique d'accélération des dépôts au FARR. Cette politique prévoit que, d'ici 20 ans, les sommes accumulées dans le FARR seront équivalentes à 70 % des engagements actuariels du gouvernement à l'égard des régimes de retraite des employés du secteur public. Les montants nécessaires pour effectuer les dépôts au FARR sont empruntés sur les marchés financiers. Le gouvernement a toute la flexibilité nécessaire pour appliquer cette politique. Les dépôts ne sont effectués que lorsque les conditions sur les marchés – notamment le niveau des taux d'intérêt et la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations – sont favorables. Par ailleurs, le gouvernement peut, s'il le désire, accélérer davantage ses dépôts.

En 2000-2001, le gouvernement a effectué des dépôts pour un montant total de 1607 millions de dollars. La valeur marchande du Fonds était de 7052 millions de dollars à la fin de l'exercice financier.

3.2.10 Les relations avec les agents financiers

Le service des relations avec les agents financiers est responsable de la conception et de la production des documents et des présentations visuelles s'adressant aux marchés financiers, notamment le *Profil fi-*

nancier du Québec et le *Profil financier aujourd'hui*. Le service est également responsable des relations avec les agences de crédit.

L'objectif premier des documents de promotion est de présenter un portrait complet et synthétisé de la situation économique, fiscale, budgétaire et financière du Québec. Les documents sont mis à jour régulièrement, soit lors de la parution du Discours sur le budget et des synthèses des opérations financières, ou encore lorsque les représentants du Ministère effectuent des tournées de promotion auprès des investisseurs.

Au cours de l'exercice 2000-2001, des présentations ont été faites au Canada, aux États-Unis et en Europe.

3.2.11 L'émission des emprunts

Au cours de l'année, la Direction de l'émission des emprunts a élaboré la documentation juridique concernant les emprunts du gouvernement et de certaines sociétés d'État, dont Financement-Québec.

Elle a proposé de modifier certaines lois afin de faciliter la signature des contrats d'emprunt du Québec et de certaines sociétés d'État.

De plus, elle a élaboré la documentation juridique d'un programme de billets à moyen terme sur le marché australien, et elle a vu à la mise à jour de la documentation relative aux programmes d'emprunt déjà existants.

Chapitre IV

Les sociétés d'État, l'organisation financière et les politiques comptables

4.1 Le mandat

- Conseiller le gouvernement quant aux responsabilités du ministre des Finances à titre d'actionnaire des sociétés d'État et procéder aux restructurations et aux dispositions d'actifs indiquées;
- Prendre en charge certains dossiers concernant les projets d'investissement provenant d'entreprises du secteur privé ou des sociétés d'État;
- Analyser les prévisions financières de certaines sociétés d'État et des organismes gouvernementaux;
- Assurer l'examen des plans de développement et des plans stratégiques de certaines sociétés d'État;
- Assurer la gestion du Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE);
- Assurer la gestion du Fonds d'aide à l'industrie des courses de chevaux;
- Assurer le rôle du ministère des Finances auprès des fonds spéciaux et des organismes extrabudgétaires, notamment en ce qui concerne leur organisation financière et comptable, pour rendre plus efficace la gestion des fonds publics;
- Revoir et organiser les processus financiers afférents aux lois appuyant l'administration financière du gouvernement (modernisation des règlements, directives et autres documents découlant de la *Loi sur l'administration financière*);
- Conseiller le gouvernement relativement aux répercussions financières, administratives et comptables susceptibles de découler des divers mémoires présentés au Conseil des ministres;
- Répondre au Vérificateur général relativement à certaines questions touchant la gestion et qui concernent le ministère des Finances, notamment au regard des sociétés d'État et de certains organismes à but non lucratif;
- Collaborer à l'élaboration des conventions comptables et des politiques en cette matière et, de concert avec le contrôleur des finances, assurer une certaine harmonisation de ces conventions comptables avec celles des sociétés d'État et des organismes consolidés;

- Agir à titre de conseiller financier pour répondre aux demandes ou aux propositions des interlocuteurs gouvernementaux ou privés relativement à des projets comportant des structures financières complexes;
- Faire le suivi des nouveaux concepts de gestion financière proposés par les organismes régulateurs ou adoptés par d'autres gouvernements et veiller, le cas échéant, à leur application aux opérations du gouvernement et à celles des autres entités du secteur public.

4.2 Les activités 2000-2001

4.2.1 Les sociétés d'État

De nombreux dossiers de restructuration et d'assistance financière concernant des sociétés d'État et des entreprises du secteur privé ont fait l'objet d'études et de négociations, notamment le projet d'expansion des alumineries.

En collaboration avec Investissement-Québec, la Direction générale des sociétés d'État a assumé la responsabilité du suivi des projets économiques et des budgets du Programme FAIRE.

La Direction générale a contribué à l'élaboration et à la mise en place de certaines mesures annoncées dans le *Discours sur le budget 2000-2001*. Ces mesures concernent entre autres des modifications à apporter au Programme FAIRE, la création d'un fonds de diversification de l'exploration minière, la conversion de la Tour du stade olympique en immeuble de bureaux et la reconduction d'une mesure transitoire destinée à maintenir le montant des bourses dédiées aux courses de chevaux. Cette dernière mesure fait suite à la consultation publique portant sur l'avenir de l'industrie des courses de chevaux, menée en février 2001.

La Direction générale a apporté son concours à Loto-Québec et au ministère de la Santé et des Services sociaux pour intensifier les efforts consentis au programme de soutien et de traitement des joueurs pathologiques.

Enfin, la Direction générale a assuré le suivi de la Stratégie de l'accroissement de l'investissement privé (SAIP) annoncée dans le *Discours sur le budget 1998-*

1999. La SAIP est un ensemble de mesures et d'actions concrètes concernant plusieurs sociétés d'État et visant à faciliter le démarrage de projets d'investissement pouvant totaliser 19 milliards de dollars au cours de la période 1998-2003.

4.2.2 L'organisation financière et les politiques comptables

Au cours de la dernière année, la Direction de l'organisation financière a participé aux travaux relatifs à la modernisation de la gestion gouvernementale, en coordonnant la révision de la *Loi sur l'administration financière* et en collaborant à la mise en place de nouvelles lois, soit la *Loi sur l'administration publique* et la *Loi sur le ministère des Finances*.

Au cours de 2000-2001, la Direction a produit des analyses à la suite des commentaires du Vérificateur général portant sur les subventions versées à des organismes sans but lucratif.

Enfin, outre qu'elle a contribué à l'analyse des conséquences comptables d'une restructuration touchant les ministères et les organismes consolidés et à la mise en œuvre de certaines mesures annoncées dans le Discours sur le budget, la Direction a participé à la création, à la dissolution et à la réorganisation financière de certains fonds spéciaux et organismes (notamment la Financière agricole et la Régie du cinéma) et à la mise en place de comptes à fin déterminée dans le but d'optimiser la gestion financière du gouvernement.

Elle a de plus participé à l'examen et à l'analyse de montages financiers proposés par les ministères et organismes, par exemple le dossier des prêts étudiants et le financement de certains avions, ou par des représentants du secteur privé.

Chapitre V Le contrôleur des finances

5.1 Le mandat

À titre de comptable en chef du gouvernement, le contrôleur des finances exerce le mandat qui lui est conféré par la *Loi sur le ministère des Finances* (L.Q. 1999, c.77). Il doit plus précisément :

- être responsable de la comptabilité gouvernementale et de l'intégrité du système comptable du gouvernement;
- s'assurer de la fiabilité des données financières enregistrées dans le système comptable et veiller au respect des normes, principes et conventions comptables du gouvernement;
- préparer, pour le ministre, les Comptes publics et les autres rapports financiers du gouvernement;
- exécuter tout mandat que lui confie le ministre ou le gouvernement;
- fournir aux ministères, organismes et entreprises du gouvernement visés par la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001) des services de conseil, de soutien et de formation en toute matière relevant de sa compétence.

5.2 Les réalisations

5.2.1 L'organisation

De façon à être proactif au regard des impératifs de la modernisation de l'administration publique, le contrôleur des finances a poursuivi sa démarche pour redéfinir ses modes d'intervention auprès des entités du périmètre comptable. Il a fait connaître aux différentes instances gouvernementales ses nouvelles orientations, incluant celle qui a trait à l'approche de « services-conseils » avec ses partenaires d'affaires. Il a également participé à la Table de travail intitulée « La gestion des contrôles dans le nouveau cadre de gestion » dont l'objectif est de fournir des orientations gouvernementales en matière de contrôle dans un contexte de responsabilisation et d'imputabilité. En outre, il a mis son expertise au service de deux autres groupes de travail gouvernementaux : le groupe de travail sur les indicateurs de performance et le groupe consultatif sur la gestion axée sur les résultats.

5.2.2 La comptabilité gouvernementale

Le contrôleur des finances a participé à la préparation de la *Loi sur l'administration financière*, sanctionnée en juin 2000, et de la *Loi sur l'administration*

publique, sanctionnée en mai 2000. De concert avec le Conseil du trésor, il a participé à la rédaction du document concernant l'application des mesures d'assouplissement budgétaires.

En matière de normalisation et de recherche en comptabilité, le contrôleur des finances a commenté différents projets de normes de comptabilisation produits par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés. À ce titre, au cours de l'exercice 2000-2001, il a formulé des commentaires sur une quinzaine d'énoncés de principes et d'exposés-sondages portant, entre autres, sur les normes générales de présentation des états financiers, la conversion des devises étrangères, les régimes de retraite, les immobilisations, la location-acquisition et les contrats de construction.

Outre la préparation et l'analyse des états financiers mensuels et annuels de quelque 55 ministères et organismes budgétaires, il a tenu la comptabilité de 10 fonds spéciaux et organismes non budgétaires dont la responsabilité relève du ministre titulaire, et ce, afin d'optimiser l'utilisation des ressources gouvernementales en cette matière. Il a de plus produit, pour le ministre des Finances, les Comptes publics du gouvernement et l'information nécessaire en ce qui a trait aux autres rapports financiers.

Le contrôleur des finances a également poursuivi ses efforts pour assurer la formation et le soutien relatifs à la démarche gouvernementale de calcul du coût de revient dont il est le concepteur. C'est ainsi que 12 sessions de deux jours ont été offertes à 125 personnes rattachées à 34 ministères et organismes.

5.2.3 Le contrôle et la vérification

Le contrôleur des finances avait pour mission, jusqu'au 15 novembre 2000, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur l'administration financière*, de certifier la conformité des paiements effectués à même le Fonds consolidé du revenu avec les lois, les règlements et les directives en vigueur. Il devait aussi vérifier l'exactitude, l'intégralité et la conformité des revenus et recettes et rapporter les irrégularités constatées. Les interventions nécessaires au respect de sa mission ont été effectuées.

Depuis le 15 novembre 2000, ces responsabilités ont été légalement confiées aux ministères et organismes. Différents travaux ont été réalisés pour réorganiser les activités visant à assurer le nouveau rôle du

contrôleur et aider les ministères et organismes durant le transfert des activités.

Au chapitre de l'intégrité des systèmes, 32 interventions portant sur les systèmes en exploitation et 16 interventions relatives aux systèmes en développement (dépenses et débours ainsi que revenus et recettes) ont été effectuées ou sont en cours. Par ailleurs, les interventions ayant trait aux systèmes de revenus et recettes en exploitation et en développement au ministère du Revenu se sont poursuivies. Ces dernières ont une incidence importante puisque près de 50 milliards de dollars sont encaissés annuellement par ce seul ministère. Des résultats quant à ces interventions ont été communiqués au ministère du Revenu.

Des travaux continus ont aussi été effectués relativement aux mandats statutaires confiés au contrôleur des finances en vertu de directives du Conseil du trésor, par exemple la vérification des listes des engagements financiers de 25000 dollars ou plus produites par les ministères et organismes, ainsi que les frais de déplacement du personnel de cabinet en période électorale ou référendaire.

De plus, huit mandats spéciaux ont été remplis pour répondre à des demandes des autorités gouvernementales ou ministérielles. Ces mandats, portant sur différents domaines comme l'évaluation des contrôles de gestion et l'enquête administrative, ont nécessité des interventions dans des ministères, organismes gouvernementaux, organismes sans but lucratif et entreprises privées.

Le contrôleur des finances a également poursuivi ses activités de vérification des réclamations faites au gouvernement fédéral pour donner suite à des ententes fédérales-provinciales. À ce chapitre, 27 mandats de vérification ont été menés à bien au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2001. De plus, le contrôleur des finances a continué d'apporter un soutien attentif aux ministères concernés pour la préparation et la validation des réclamations provisoires relatives à la construction du pont sur la rivière des Outaouais et à la crise du verglas. Enfin, sur le plan international, les services d'un commissaire aux comptes ont été fournis à la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française, au Comité international des jeux de la francophonie ainsi qu'au Comité organisateur des IV^{es} Jeux de la francophonie à Hull-Ottawa.

5.2.4 Le développement, l'exploitation et le pilotage des systèmes d'information

Au cours de l'exercice 2000-2001, les activités inhérentes à l'entretien, au soutien opérationnel, à l'exploitation et au pilotage des systèmes d'information se sont poursuivies. Elles ont permis de maintenir

la fiabilité et la stabilité des systèmes de gestion budgétaire et comptable.

En matière de développement et d'entretien, des améliorations qui représentent un investissement total de près de 3000 jours-personnes ont été apportées aux diverses composantes de SYGBEC ainsi qu'aux systèmes extérieurs à SYGBEC. Les efforts consentis ont permis de maintenir la corrélation entre l'évolution des systèmes administratifs et les systèmes d'information. Ces investissements se sont traduits par des traitements plus performants, des façons de faire simplifiées pour la clientèle et l'utilisation optimale des nouvelles technologies, tout en maintenant à un haut niveau la fiabilité et l'intégrité des données traitées par les systèmes d'information.

Le renouvellement du parc de micro-ordinateurs s'est poursuivi : acquisition de postes plus performants et réaménagement physique de la salle des serveurs pour soutenir le réseau local.

Pour ce qui est du volet « études et analyses », plusieurs dossiers d'importance ont été amorcés au cours de 2000-2001, notamment une étude d'opportunité pour la réalisation d'un système appelé « Rapports financiers ». En outre, une étude préliminaire a été conduite pour proposer une architecture technologique capable de soutenir la nouvelle mission du contrôleur des finances dans un environnement fiable et sécurisé. Par ailleurs, compte tenu de l'actuelle modernisation de l'État, la Direction générale des services informatiques a commencé les travaux de conception informatique des assouplissements administratifs concernant le domaine budgétaire, et qui font suite à l'adoption, en mai 2000, de la *Loi sur l'administration publique*.

Enfin, en matière de pilotage des systèmes, des services de qualité ont été maintenus, tant au regard de la coordination de la production que de la formation et de l'évolution des systèmes. Ainsi, le service téléphonique de première ligne auprès des utilisateurs a donné suite à près de 3500 appels reçus. De plus, 18 sessions de formation sur différents aspects des systèmes financiers ont été organisées et elles ont intéressé environ 200 représentants des ministères et organismes. Enfin, le contrôleur des finances a mené divers travaux relatifs à l'évolution du système budgétaire et comptable dont il est responsable, y compris plusieurs études d'opportunité.

5.2.5 Le changement de système gouvernemental de gestion des ressources – volet financier

L'un des objectifs du nouveau système de gestion intégrée des ressources (GIREs) est le remplacement du système comptable actuel. En conséquence, le con-

trôleur des finances a mis en place les mécanismes nécessaires pour assumer ses responsabilités, soit de s'assurer du contenu comptable du système et de son intégrité (sécurité et contrôle).

Au cours de l'année, le contrôleur des finances a collaboré étroitement à l'avancement de la phase dite « Analyse des opérations » de cet important projet gouvernemental. Il a notamment maintenu la présence de près d'une vingtaine de personnes qui ont assisté à l'élaboration des processus financiers, des contrôles à mettre en place et des conseils en sécurité pour assurer l'intégrité du système.

Chapitre VI L'administration

6.1 Le mandat

Le secteur de l'administration doit assurer au Ministère le soutien professionnel et technique dont il a besoin dans les domaines des ressources humaines, des ressources financières, des communications, de l'informatique et des ressources matérielles.

6.2 Les réalisations

6.2.1 *Les ressources humaines*

La Direction des ressources humaines fournit des services-conseils et opérationnels aux gestionnaires et à l'ensemble du personnel en matière de dotation, de développement des ressources humaines, de relations de travail, de rémunération et d'avantages sociaux ainsi qu'en santé et sécurité au travail.

Nous avons poursuivi nos efforts pour maintenir un bon climat de travail, particulièrement par des échanges soutenus dans les différents comités « patrons-syndicats » : sept rencontres des comités ministériels de relations professionnelles (CMRP) et six rencontres du Comité ministériel de l'organisation du travail (CMOT). Dans un autre ordre d'idées, un nouveau grief a été déposé, tandis que 28 ont été réglés; au cours de la période, le nombre des griefs est passé de 28 à un seul au 31 mars 2001, soit une réduction de 96,4 %.

Sous l'impulsion des nouvelles lois sur l'administration publique et du ministère des Finances, le contrôleur des finances a entrepris la révision de sa mission et de ses modes d'intervention auprès de sa clientèle. L'ensemble du personnel a été tenu informé des étapes de cette démarche. Différents groupes de travail composés de gestionnaires et de professionnels ont analysé divers aspects de l'organisation et fait des recommandations à ce chapitre. Finalement, un sous-comité du CMOT a été mis en place pour consulter et informer le personnel sur le déroulement des travaux.

Dans l'ensemble du Ministère, l'effectif régulier et occasionnel est passé de 701 à 759 postes réguliers, soit une augmentation de 58 postes. Au chapitre de la mobilité, 40 postes ont été dotés par mutation, 64 par recrutement et 86 par affectation, soit un total de 190 mouvements, c'est-à-dire une augmentation de 33,8 % par rapport à l'année 1999-2000.

Le Ministère accorde une grande importance au maintien et au développement des compétences de

son personnel. En 2000-2001, l'effort de formation s'est accru de 158,93 % par rapport à l'année précédente, portant le nombre total de jours-personnes à 3536,3, soit 4,46 jours-personnes par employé. Les principaux investissements ont porté sur l'informatique, la formation en gestion et le français écrit.

6.2.2 *Les ressources financières*

Le rôle de la Direction des ressources financières consiste à soutenir et à conseiller les autorités du Ministère dans la gestion des ressources financières.

En ce qui concerne la préparation, le suivi et le contrôle des budgets des dépenses et des investissements, la Direction a préparé la Revue de programmes, les Crédits détaillés et elle a assuré les communications avec le Secrétariat du Conseil du trésor. De plus, la Direction a amélioré l'information communiquée aux gestionnaires relativement à l'état et au suivi mensuel des budgets. Elle a aussi participé activement à l'étude des crédits 2001-2002, notamment en élaborant un système de planification des travaux et en fournissant l'information et le soutien nécessaires à la préparation des réponses aux questions de l'opposition officielle ainsi que des autres documents et dossiers relatifs à l'étude des crédits du Ministère.

La Direction assure également les opérations d'exécution des budgets. Elle procède à l'engagement des crédits, au paiement des comptes, à la comptabilisation des transactions de dépenses et débours et de revenus et recettes du Ministère. Elle vérifie aussi l'application des règlements, des directives, des normes régissant les opérations budgétaires et fournit aux gestionnaires les conseils et le soutien nécessaires à ce sujet.

Certains projets particuliers ont aussi été menés à terme. Pour se conformer à la modernisation de la gestion et à l'allégement de la réglementation, la Direction a élaboré un projet de lignes directrices sur les frais de déplacement. À la suite de l'implantation de nouvelles règles comptables concernant les immobilisations, elle a mis en place un registre permanent et préparé un guide pour l'application de la réglementation des immobilisations. À l'occasion de la création du Fonds du centre financier de Montréal, elle a fourni le soutien et les conseils nécessaires à la préparation des premiers états financiers et à la mise en place d'un système comptable intégré au système de facturation du Fonds. La Direction a aussi lancé un projet pilote en vue d'implanter une carte d'achat au Ministère.

La Direction a maintenu sa veille quant à l'adaptation et à l'évolution des activités dans le domaine des ressources financières. Elle a pris connaissance de l'information relative à la modernisation de la gestion publique et elle en a fait le suivi. Elle a formé ses employés aux activités et aux nouvelles réalités de la Direction. Enfin, elle a participé au développement de l'intranet ministériel et aux travaux préliminaires concernant le projet de gestion intégrée des ressources (GIRES).

6.2.3 Les communications

La présentation du *Discours sur le budget 2001-2002* en mars 2001, la mise en marché des produits d'épargne ainsi que l'organisation d'événements de relations publiques – telle l'implantation de Nasdaq Canada – et de nombreux projets créateurs d'emplois ou favorisant l'innovation constituent les principaux dossiers de la Direction des communications au cours du dernier exercice.

Le Discours sur le budget, présenté en mars, mettait l'accent sur une redistribution équitable de la prospérité – résultat d'une croissance économique soutenue –, redistribution articulée notamment autour de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, le développement économique des régions ressources, la réduction de l'impôt des particuliers, la santé et les services sociaux, l'éducation et la jeunesse ainsi que la création d'emplois.

Des documents d'information ont été publiés sur les grands thèmes du budget. De plus, un dépliant sur le sujet a été diffusé dans les succursales bancaires et les caisses populaires ainsi que dans les bureaux de Communication-Québec. Les fascicules portant sur l'impôt des particuliers et les régions étaient disponibles dans les bureaux de Communication-Québec et sur demande à la Direction des communications. La Direction a aussi produit des encarts sur chacun des thèmes du budget. Des bandeaux ont été placés dans les quotidiens nationaux, dans le site du ministère des Finances et dans des sites Internet fortement achalandés afin de sensibiliser la population à l'importance du budget et de l'inciter à s'informer. Une page de publicité résumant les mesures a également été placée dans les quotidiens et les hebdomadaires régionaux. Tous les documents d'information étaient accessibles dans le site Internet du Ministère ainsi que dans celui de certains médias. De plus, la lecture du Discours sur le budget à l'Assemblée nationale a été transmise en direct dans le site Internet du Ministère.

Pour mettre en marché les produits d'épargne émis par le gouvernement du Québec sous la bannière Placements Québec, la Direction des communications a participé à la réalisation de quatre campagnes publicitaires en 2000-2001.

Pour joindre la clientèle cible, la Direction des communications a eu recours aux quotidiens, aux stations de télévision et de radio – tant en réseau que communautaires –, à l'affichage et à certains magazines spécialisés.

Par ailleurs, la Direction des communications a organisé des événements de relations publiques, notamment pour annoncer l'implantation de Nasdaq Canada à Montréal, initiative qui correspondait à des objectifs communs au gouvernement du Québec et aux dirigeants de Nasdaq, soit : offrir aux entreprises canadiennes un meilleur accès au capital nécessaire à leur expansion et procurer aux investisseurs la possibilité de transiger le plus grand nombre de titres possible, au meilleur prix. Mentionnons également des événements qui ont fait la promotion de nombreux projets favorisant l'innovation et la création d'emplois, comme l'implantation ou l'agrandissement de carrefours de la nouvelle économie dans tout le territoire québécois ainsi que des investissements importants dans l'assurance, la pharmaceutique ou l'optique. Enfin, la Direction des communications a organisé l'annonce de l'agrandissement et de la réinstallation de l'École nationale de cirque au cœur du futur complexe de la Cité des arts du cirque. Ce projet visait à consolider le leadership mondial de Montréal dans ce domaine et à conquérir de nouveaux marchés en permettant la formation d'une main-d'œuvre hautement spécialisée grâce à des infrastructures adéquates et accessibles.

En 2000-2001, la bibliothèque du Ministère a continué de privilégier le développement de sa collection pour offrir les meilleurs services qui soient. Le personnel de la bibliothèque a donc catalogué 2511 documents. Ainsi, la bibliothèque possède maintenant 15064 monographies et 354 titres de périodique.

De plus, pour répondre aux besoins de la clientèle, le personnel de la bibliothèque a effectué 3008 prêts et organisé 930 prêts entre bibliothèques.

6.2.4 L'informatique

La Direction de l'informatique a poursuivi ses activités en fonction des trois axes suivants : la modernisation de la gestion publique et les données de gestion, les systèmes institutionnels et administratifs ainsi que les technologies (Service à la clientèle et Service en réseau). Elle a pour objectif de maintenir et d'améliorer, s'il y a lieu, la disponibilité, l'efficacité, la sécurité et la facilité d'utilisation de toutes les technologies mises à la disposition du personnel du Ministère.

En ce qui concerne le premier axe, des efforts ont été consacrés aux travaux préparatoires à la mise en place du projet GIRES au Ministère (coordination,

information et sensibilisation). L'adoption du projet de loi n° 82 sur la modernisation de la gestion publique a donné lieu à l'analyse des moyens à mettre de l'avant pour concrétiser la gestion par résultats et pour augmenter l'utilisation d'indicateurs (sélection d'outils statistiques, développement d'un système et programme de contrôle). La mise en œuvre de la nouvelle directive sur la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques a entraîné l'élaboration d'un portrait du Ministère, pour répondre aux attentes signifiées par le Secrétariat du Conseil du trésor. En plus de la sensibilisation du personnel et de l'amélioration des pratiques de gestion, notamment grâce à la signature systématique de déclarations de confidentialité, un plan d'action plus global est à l'étude. Il visera l'amélioration des bonnes pratiques de sécurité dans l'ensemble du Ministère.

En ce qui regarde les systèmes institutionnels et administratifs, l'amélioration continue du système des dossiers ministériels a généré une plus grande stabilité de l'application, une meilleure facilité d'utilisation et l'amélioration de la performance et de la sécurité. Près de 25000 dossiers ont été traités par ce système et le pilotage a dû être ajusté au changement de cabinet survenu en cours d'année. Des analyses de projets porteurs, comme l'intranet ministériel et la gestion documentaire, ont été présentées aux autorités. Enfin, certaines applications en sont rendues à la phase de conversion à l'interface de genre « fureteur ».

Enfin, pour ce qui a trait à l'axe de la technologie, groupé autour des services de première ligne et de réseau, les activités suivantes ont été réalisées. Le Service de soutien à la clientèle a continué ses activités d'installation, de configuration, d'entretien de l'équipement et de dépannage offert à l'utilisateur. De plus, il a poursuivi l'implantation d'une approche basée sur la qualité et la satisfaction. Un nouveau système informatisé de suivi des demandes est en fonction. Il permet maintenant à l'utilisateur de suivre à distance la progression de son problème tout au long du processus de résolution par les spécialistes, et ce, à l'aide d'un fureteur. Le but est d'augmenter la qualité des interventions et de s'assurer que les travaux sont exécutés à la satisfaction de l'utilisateur. Le Service a répondu à plus de 5000 demandes, installé environ 200 micro-ordinateurs, procédé à plusieurs réaménagements et répondu à maintes urgences dans des délais très courts. En préparation du budget, le Service a configuré et installé un environnement bureautique parallèle, complètement isolé de l'extérieur et du réseau régulier et, par conséquent, très sécuritaire. Au moment du huis clos préparatoire au budget, une équipe renforcée a assisté la clientèle et offert du dépannage sur place ainsi qu'un service local d'impression.

Quant au Service en réseau, il a contribué à la modernisation du matériel d'infrastructure, des communications et des serveurs. Une attention particulière a été apportée à la sécurité. Ainsi, entre autres, un nouveau coupe-feu a été installé. En outre, plusieurs projets ont été mis à l'essai en vue d'une implantation prochaine. Il en résulte une plus grande stabilité et une performance accrue de l'environnement, malgré la sollicitation de plus en plus intense de l'infrastructure du réseau et une augmentation de près de 25 % de la charge. Compte tenu des orientations du Secrétariat du Conseil du trésor en matière de sécurité, le Service a procédé à la mise en place d'un équipement de relève en prévision du Sommet des Amériques.

6.2.5 Les ressources matérielles

La Direction des ressources matérielles offre du soutien à toutes les unités administratives du Ministère dans les domaines du courrier et de la messagerie, de l'approvisionnement, des télécommunications, de la reprographie, de l'aménagement, de la sécurité des personnes et des biens. Elle offre également un service-conseil en matière de gestion contractuelle.

En 2000-2001, la Direction a procédé à la mise à jour des énoncés de politique et de la procédure relatifs aux contrats gouvernementaux, à la suite de la refonte de la réglementation en cette matière effectuée par le Secrétariat du Conseil du trésor. De l'information a été transmise à toutes les personnes concernées afin que la nouvelle réglementation soit bien comprise et appliquée adéquatement.

L'une des réalisations principales de la Direction a été l'installation d'un système de contrôle des accès à l'édifice du 12 de la rue Saint-Louis, afin d'accroître la sécurité tout en diminuant les coûts de gardiennage. Le système est opérationnel et il répond à toutes les exigences établies.

Partie III

Les renseignements divers

La déclaration de services aux citoyens

Le ministère des Finances est un rouage essentiel de l'État québécois. Il élabore les politiques économiques, budgétaires et fiscales qui soutiennent la croissance économique, la création d'emplois et la redistribution de la richesse. Temps fort des décisions gouvernementales dont il est le reflet, le Discours sur le budget est présenté chaque année à l'Assemblée nationale. Inspiré par le respect de la justice et de l'équité pour toutes les citoyennes et tous les citoyens, il vise à assurer le progrès et la prospérité du Québec.

Le Ministère a aussi le mandat de fournir au gouvernement des analyses et des conseils sur les dossiers économiques, financiers et sociaux, et de coordonner les interventions et les politiques gouvernementales ayant des incidences économiques.

Le service aux citoyens est une préoccupation constante du ministère des Finances, à qui il inspire nombre d'activités et de décisions. Bien qu'il ne fournisse pas de services directs aux citoyens dans tous les aspects de sa mission, le Ministère est en contact avec eux par l'intermédiaire de Placements Québec, de la Direction du développement du secteur financier et du Bureau du commerce électronique. Ces trois unités administratives ont produit une déclaration de services aux citoyens. Ces documents sont accessibles dans le site Internet du Ministère.

La représentation des groupes cibles

Entre le 1^{er} avril 2000 et le 31 mars 2001, le Ministère a embauché huit personnes handicapées. Seize membres des communautés culturelles se sont également joints à l'organisation.

La politique linguistique du Ministère

La politique linguistique du Ministère est entrée en vigueur en juin 1999 après que le Comité permanent, à la suite de l'avis de l'Office de la langue française, eut apporté des modifications au projet.

Tous les postes de travail sont désormais conformes aux objectifs de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information : équipement du personnel et de la bureautique, déploiement du réseau, normalisation de logiciels francisés et rem-

placement du parc informatique par du matériel multilingue dont les claviers répondent à la norme ACNOR.

La mise à jour d'un grand nombre de micro-ordinateurs a permis le remplacement des derniers logiciels en anglais par les produits les plus récents, disponibles en version française. En cours d'année, le Service en réseau a retenu la suite Zenworks de Novell, qui a obtenu le sceau « Sélection tout en français » de l'Office de la langue française. Cette acquisition permettra de mieux contrôler l'installation de logiciels conformes à la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information. Compte tenu de la spécificité du domaine de l'utilisation de logiciels français spécialisés en fiscalité, en économie et en finance, la francisation maximale a été atteinte.

Grâce à la vigie, à la sensibilisation de l'organisation, à l'application de la politique dans le processus des commandes et des achats, au développement d'applications en français et à une plus grande disponibilité de l'équipement conforme à la politique gouvernementale, le Ministère est parvenu à l'utilisation optimale des produits disponibles en français et qui correspondent à ses besoins. Il s'affaire maintenant à maintenir le haut niveau atteint en matière d'application de la politique linguistique.

La protection des renseignements personnels

Les règles en matière de sondage

Le 23 mai 2000, le document intitulé « Procédure relative à l'utilisation de renseignements personnels à des fins de sondage par le ministère des Finances » a été constitué dans le but de se conformer aux exigences de la Commission d'accès à l'information et d'assurer la confidentialité des renseignements personnels lors de sondages effectués pour le ministère des Finances et requérant l'utilisation de renseignements personnels. Le 12 septembre 2000, la Commission d'accès à l'information a donné au Ministère un avis favorable quant à ces règles de procédure en matière de sondage. Une fois adoptées par le Comité ministériel sur la protection des renseignements personnels, ces règles s'appliqueront à tout le personnel du Ministère qui devra s'y référer lors de l'élaboration de sondages nécessitant l'utilisation de renseignements personnels.

Les directives ministérielles

Le 22 février 2001, le sous-ministre des Finances a transmis à l'ensemble du personnel du Ministère une note concernant les mesures de sécurité relatives aux documents budgétaires en élaboration lors de la préparation du Discours sur le budget. Cette note avait pour but de sensibiliser le personnel quant à l'importance de respecter la confidentialité relative aux documents budgétaires tant que le processus n'est pas terminé.

L'intranet du Ministère

Depuis le début de l'année 2001, la consultation de l'intranet du Ministère est restreinte à certains secteurs. Cet intranet donne accès à une multitude de renseignements concernant le ministère des Finances, notamment en matière de protection des renseignements personnels. De plus, il y a plusieurs liens intéressants grâce auxquels les utilisateurs peuvent consulter d'autres sites Internet dans le domaine de la protection des renseignements personnels.

La formation

Le 31 mai 2000, ainsi que les 6, 14 et 19 juin 2000, plusieurs employés du Ministère, dont le responsable de la protection des renseignements personnels, ont suivi la formation dispensée par l'École nationale d'administration publique en matière de protection des renseignements personnels. Ce cours mettait l'accent sur le volet « protection des renseignements personnels » que l'on trouve dans la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

De plus, afin d'assurer le respect des exigences relatives à la connaissance des lois, règlements et pratiques administratives liés à la protection des renseignements personnels lors de la dotation de postes, une courte présentation est désormais dispensée aux nouveaux employés du Ministère.

Les rencontres du réseau des responsables de la protection des renseignements personnels

Afin d'être à jour en permanence quant aux développements gouvernementaux en matière de protection des renseignements personnels, le Ministère participe à toutes les rencontres des responsables de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes publics. Ces réunions d'une journée ont lieu tous les trois ou quatre mois et elles permettent aux responsables des différents ministères et organismes de discuter entre eux et d'acquérir des connaissances et des habiletés dans le domaine de la protection des renseignements personnels. Le minis-

tère des Finances était donc présent lors des réunions du 7 juin et du 24 novembre 2000 et du 1^{er} février et du 3 mars 2001.

De plus, la documentation reçue lors de ces réunions est toujours transmise aux employés des sociétés et des organismes rattachés au Ministère afin qu'ils aussi aient connaissance des récents développements en matière de protection des renseignements personnels.

Les priorités d'action que s'est données le Ministère en matière de protection des renseignements personnels pour l'exercice financier 2001-2002

Durant l'exercice financier 2001-2002, les activités de sensibilisation en matière de protection des renseignements personnels et d'accès à l'information se poursuivront. Par ailleurs, le ministère des Finances posera un diagnostic quant à la conformité des profils d'accès aux renseignements nominatifs, selon les exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ce diagnostic reposera sur au moins un fichier informatique du Ministère.

Annexes

Annexe I Les lois relevant de l'autorité du ministre des Finances au 1^{er} avril 2000

Loi sur l'administration financière¹
L.R.Q., c. A-6

Loi sur l'administration financière²
(2000, chapitre 15)

Loi sur l'assurance automobile (en partie)³
L.R.Q., c. A-25

Loi sur l'assurance-dépôts
L.R.Q., c. A-26

Loi sur les assurances
L.R.Q., c. A-32

Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec
L.R.Q., c. C-2

Loi sur les caisses d'entraide économique
L.R.Q., c. C-3

Loi concernant certaines caisses d'entraide économique⁴
L.R.Q., c. C-3.1

Loi sur les caisses d'épargne et de crédit
L.R.Q., c. C-4⁵

Loi sur les caisses d'épargne et de crédit
L.R.Q., c. C-4.1⁶

Loi sur les centres financiers internationaux
L.R.Q., c. C-8.3⁷

Loi sur les clubs de chasse et de pêche
L.R.Q., c. C-22

Loi sur les clubs de récréation
L.R.Q., c. C-23

Loi sur les compagnies
L.R.Q., c. C-38

Loi sur les compagnies de cimetièrre
L.R.Q., c., C-40

Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité
L.R.Q., c. C-44

Loi sur les compagnies de télégraphe et de téléphone
L.R.Q., c. C-45

Loi sur les compagnies minières
L.R.Q., c. C-47

Loi sur la constitution de certaines églises
L.R.Q., c. C-63

Loi sur les coopératives de services financiers⁸
(2000, chapitre 29)

Loi sur les corporations de cimetièrres catholiques
romains
L.R.Q., c. C-69

Loi sur les corporations religieuses
L.R.Q., c. C-71

Loi sur le courtage immobilier
L.R.Q., c. C-73.1

Loi sur les dépôts et consignations
L.R.Q., c. D-5

Loi sur la distribution de produits et services financiers
L.R.Q., c. D-9.2

Loi sur les dossiers d'entreprises
L.R.Q., c. D-12

1. Cette loi a été remplacée en partie par la *Loi sur l'administration financière* (2000, c. 15) (décrets 1303-2000 du 8/11/2000 et 125-2001 du 21/02/2001).

2. Plusieurs dispositions de cette loi sont entrées en vigueur le 15 novembre 2000 et le 1^{er} mars 2001 (décrets 1303-2000 du 8/11/2000 et 125-2001 du 21/02/2001).

3. Titre VI, relatif au Groupement des assureurs automobiles et titre VII, relatif aux données statistiques et renseignements devant être fournis par les assureurs.

4. Sauf en ce qui concerne les pouvoirs et les responsabilités qu'elle confère au Directeur général des élections, ainsi qu'en ce qui concerne les dispositions fiscales, lesquelles relèvent du ministre du Revenu.

5. Cette loi a été remplacée par la *Loi sur les caisses d'épargne et de crédit* (L.R.Q., c. C-4.1) depuis le 15 mars 1989, sauf aux fins de l'application de la *Loi sur les caisses d'entraide économique* (L.R.Q., c. C-3), la *Loi concernant certaines caisses d'entraide économique* (L.R.Q., c. C-3.1) et de la *Loi sur les sociétés d'entraide économique* (L.R.Q., c. S-25.1) (décret 333-89 du 8/03/1989).

6. Cette loi a été remplacée par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (2000, c. 29) depuis le 1^{er} juillet 2001, sauf aux fins de l'application de la *Loi sur les caisses d'entraide économique* (L.R.Q., c. C-3), la *Loi concernant certaines caisses d'entraide économique* (L.R.Q., c. C-3.1), la *Loi sur les sociétés d'entraide économique* (L.R.Q., c. S-25.1) et la *Loi remplaçant la Loi concernant La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec* (1989, c. 113) (décret 690-2001 du 6/06/2001).

7. Le ministre des Finances est chargé de l'application de cette loi, à l'exception du chapitre V dont l'application relève du ministre du Revenu.

8. L'article 731 de cette loi prévoit que les articles 684, 694, 699, 702, 703, le deuxième alinéa de l'article 712 et les articles 718, 724 et 729 de cette loi sont entrés en vigueur le 16 juin 2000. Les articles 641 et 642 sont entrés en vigueur le 4 octobre 2000 (décret 1177-2000 du 4/10/2000) et les autres articles, non déjà en vigueur, sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2001 (décret 690-2001 du 6/06/2001). À cette date du 1^{er} juillet 2001, cette loi a remplacé toutes les dispositions de la *Loi sur les caisses d'épargne et de crédit* (L.R.Q., c. C-4.1).

Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire
L.R.Q., c. E-4.01

Loi sur les évêques catholiques romains
L.R.Q., c. E-17

Loi sur l'exercice des activités de bourse par Nasdaq⁹
(2000, chapitre 28)

Loi sur les fabriques
L.R.Q., c. F-1

Loi sur Financement-Québec
L.R.Q., c. F-2.01

Loi constituant Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi
L.R.Q., c. F-3.1.2

Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)
L.R.Q., c. F-3.2.1

Loi sur les frais de garantie relatifs aux emprunts des organismes gouvernementaux
L.R.Q., c. F-5.1

Loi sur l'information concernant la rémunération des dirigeants de certaines personnes morales
L.R.Q., c. I-8.01

Loi sur l'Inspecteur général des institutions financières
L.R.Q., c. I-11.1

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec
L.R.Q., c. I-13.011

Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec
L.R.Q., c. I-16.1

Loi sur la liquidation des compagnies
L.R.Q., c. L-4

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (en partie)¹⁰
L.R.Q., c. M-14

Loi sur le ministère des Finances
L.R.Q., c. M-24.01

Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations
L.R.Q., c. P-16

Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales
L.R.Q., c. P-45

Loi sur la réduction du capital-actions de personnes morales de droit public et leurs filiales¹¹
L.R.Q., c. R-2.2.1

Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (en partie)¹²
L.R.Q., c. R-5

Loi sur le remplacement de programmes conjoints par un abattement fiscal
L.R.Q., c. R-21

Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel
L.R.Q., c. S-10.0001

Loi sur la Société des loteries du Québec
L.R.Q., c. S-13.1

Loi sur la Société générale de financement du Québec¹³
L.R.Q., c. S-17

Loi sur la Société nationale du cheval de course
L.R.Q., c. S-18.2.0.1

Loi sur les sociétés d'entraide économique
L.R.Q., c. S-25.1

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne
L.R.Q., c. S-29.01

Loi sur les sociétés de prêts et de placements
L.R.Q., c. S-30

Loi sur les sociétés nationales de bienfaisance
L.R.Q., c. S-31

Loi sur les sociétés préventives de cruauté envers les animaux
L.R.Q., c. S-32

Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux
L.R.Q., c. S-37.01

Loi sur les syndicats professionnels
L.R.Q., c. S-40

Loi sur les terrains de congrégations religieuses
L.R.Q., c. T-7

Loi sur les valeurs mobilières
L.R.Q., c. V-1.1

Les lois visées à l'article 41 de la Loi sur l'Inspecteur général des institutions financières.

9. Les articles 1 et 9 de cette loi sont entrés en vigueur le 19 octobre 2000 (décret 1178-2000 du 4/10/2000).

10. Les fonctions relatives à la promotion et à l'aide à l'industrie des courses de chevaux et de l'entraînement des chevaux de courses, visées au paragraphe 8° de l'article 2 (décret 1239-98 du 30/09/98).

11. Sauf à l'égard de la Société générale de financement du Québec (décret 257-2001 du 21/03/2001).

12. Les dispositions relatives au Fonds des services de santé et au fonds de roulement.

13. Le ministre de l'Industrie et du Commerce exerce les fonctions du ministre des Finances prévues aux articles 7, 8, 9.1, 10 et 12 de cette loi depuis le 14 mars 2001 (décret 243-2001 du 14/03/2001).

Annexe II

Le personnel de direction au 31 mars 2001

Ministre	Pauline Marois	Directrice de la prévision et gestion du service de la dette	Odette Hamelin
Sous-ministre	Gilles Godbout	Fonds de financement	Vacant
Sous-ministre associé aux politiques fiscales et budgétaires et institutions financières	Vacant	Directeur des systèmes d'information financière	Gilles Bissonnette
Sous-ministre adjoint au financement, gestion de la dette et opérations financières	Bernard Turgeon	Directeur du financement à long terme	Daniel Doyon
Sous-ministre adjoint aux sociétés d'État, à l'organisation financière et aux politiques comptables	Mario Bouchard	Directeur des opérations de trésorerie	Michel Beaudet
Sous-ministre adjoint aux politiques économiques	Abraham Assayag	Directeur de la gestion des risques	Alain Bélanger
Sous-ministre adjoint au droit fiscal et à la fiscalité	Réal Tremblay	Directeur de l'émission des emprunts	Hugues Noël de Tilly
Sous-ministre adjoint aux politiques fiscales	Luc Monty	Les sociétés d'État, l'organisation financière et les politiques comptables	
Contrôleur des finances	Nathalie Tremblay	<i>Directeur général des sociétés d'État</i>	Pierre Dupont
Directeur des affaires juridiques*	Jean Dubé	Directeur des sociétés d'État	André Lavigne
Secrétaire du Ministère	Jean-Charles Beaulieu	Directeur de l'organisation financière	Jacques Caron
Le financement, la gestion de la dette et les opérations financières		Le droit fiscal et la fiscalité	
<i>Directeur général des opérations bancaires et financières</i>	Bob McCollough	<i>Directeur général de la fiscalité</i>	Vacant
Directeur de la gestion de l'encaisse	Renaud Raymond	Directrice des impôts des particuliers	Lyse Gauthier
Directeur des services bancaires électroniques	Jean-Pierre Filion	Directeur des impôts des entreprises	Paul Jr Bergeron
Directeur des services post-marchés	François Martel	Directrice des taxes	Lyne Dussault
<i>Directeur général des politiques financières</i>	Jacques Poirier	Les politiques fiscales	
Directeur de la planification financière	Pierre Gouin	<i>Directeur général des politiques de taxation</i>	Vacant
		Directeur de l'impôt des entreprises et mesures structurantes	Carl Gauthier
		Directeur des régimes d'imposition et de transferts aux particuliers	Gérald Tremblay
		Directeur des évaluations fiscales et taxe de vente	Brian Girard

*Sous l'autorité du ministère de la Justice.

Les politiques fiscales et budgétaires et les institutions financières

<i>Directeur général de l'analyse et de la prévision de revenus budgétaires</i>	Mario Albert
Directeur de l'analyse et de la prévision des revenus autonomes	Daniel Prud'homme
Directeur de l'analyse des politiques financières fédérales-provinciales	Daniel Bienvenue
Directeur des politiques relatives aux institutions financières	André Legault
Directeur du développement du secteur financier	Michel Lafleur
Directeur de la réglementation et du suivi du secteur financier des politiques budgétaires	Maurice Lalancette
Directeur de l'analyse budgétaire et des prévisions financières	François Tardif
Directeur de l'analyse et des prévisions financières	Simon-Pierre Falardeau
<i>Directeur général associé de la planification, de la tarification et de la fiscalité locale</i>	Jean-Guy Lebel
Directeur de la tarification et des politiques autochtones	André Brindamour
Directeur du Bureau du commerce électronique	Gilles Paquin
Directeur du Bureau du commerce électronique à Montréal	Guy Émond

Les politiques économiques

<i>Directeur général de l'analyse des investissements et des projets spéciaux</i>	Yves Ouellet, p. i.
Directeur de l'analyse des investissements	René Dufresne, p. i.
Directeur des projets spéciaux	Yves Ouellet
<i>Directeur général de l'analyse et de la prévision économique</i>	Henri Czekalski, p. i.
Directeur de la conjoncture et de la prévision économique	Vacant

Directeur de l'analyse macroéconomique	Henri Czekalski
<i>Directeur général du développement et du suivi des politiques économiques</i>	Vacant
Directeur des politiques sectorielles	Yves Blouin, p. i.
Directeur des politiques relatives à la main-d'œuvre	Yves Blouin
Directeur de la conjoncture internationale et financière	Marc Sirois, p. i.
Le contrôleur des finances	Nathalie Tremblay
<i>Directrice générale des systèmes d'information</i>	Lucie Roux
Directeur de la technologie et des bases de données et bureautique	Vacant
Directeur de l'exploitation	René Bélanger
Directeur du développement I	Guy Lambert
Directeur du développement II	Gilles Girard
<i>Directeur général de la comptabilité gouvernementale</i>	Michel Bujold
Directeur du pilotage des systèmes	Vacant
Directeur des rapports financiers et comptes publics	Yves Frenette
Directrice de la normalisation et recherche en comptabilité	Monique Delisle
Directeur de l'analyse comptable des missions gouvernementales et de la dette	Ubald Gagné
Directeur de l'analyse comptable des autres missions	Jacques Chamberland
Directeur des ententes fédérales-provinciales	Othman Mzoughi
Directeur du Bureau du contrôleur et de la sécurité de l'information	Marc Lucas
<i>Directeur général du contrôle et de la vérification et contrôleur adjoint</i>	Vacant
Directeur de la vérification de la mission sociale	Pierre Pelletier

Directeur de la vérification de la mission économique	André Caron
Directeur de la vérification de la mission éducative et culturelle	Marc Bégin, p. i.
Directeur des mandats spéciaux	Yvan Giroux
Directeur du contrôle des systèmes en développement et centraux	Alain Fortin

L'administration

<i>Directeur général de l'administration</i>	Léandre Nadeau
Directeur des ressources humaines	Paul L'Archevêque
Directeur des ressources financières	Marcel Paré
Directrice des communications	Hélène Sarrasin
Directeur de l'informatique	Claude Perron
Directeur des ressources matérielles	Serge Picard
Directeur de la planification et des mandats spéciaux	Vacant

Annexe III

Les principales publications du ministère des Finances

SEPTEMBRE 2000

Synthèse des opérations financières, 1^{er} trimestre,
30 juin 2000

OCTOBRE 2000

Profil financier du Québec, 2000-2001

DÉCEMBRE 2000

Comptes publics, vol. 1 : États financiers consolidés du gouvernement du Québec, année financière terminée le 31 mars 2000; vol. 2 : Revenus, crédits et dépenses du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec, année financière terminée le 31 mars 2000

Synthèse des opérations financières, 2^e trimestre,
30 septembre 2000

JANVIER 2001

États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec, 2000-2001

Statistiques fiscales des sociétés, année d'imposition 1997, édition 2001

MARS 2001

Discours sur le budget

Renseignements supplémentaires sur les mesures du budget

Plan budgétaire

Points saillants

Dépliant sur le budget

Documents budgétaires sur cédérom

L'impôt des particuliers, le maillon charnière de l'équité sociale

La force des RÉGIONS, un maillon essentiel de notre économie (fascicules pour chacune des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mauricie).

Composition typographique : Mono•Lino inc.
Achévé d'imprimer en décembre 2001
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville